

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rapport d'activité 2010

Mars 2011

TABLE DE MATIERES.....PAGES

Introduction 3

I. Le service public..... 4

 1. Délivrance de passeports, visas et légalisations 4

 2. Assistance consulaire 7

 3. Gestion de crises à l'étranger 8

II. La diplomatie au service du pays..... 9

 1. Interaction avec le Parlement 9

 2. Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal 12

 3. Soutien aux organisations de promotion économique et financière du Luxembourg 14

 4. La promotion culturelle à l'étranger..... 14

 5. Administration du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg 16

III. La Politique et les domaines d'action 17

 1. Le Luxembourg dans le cadre bilatéral 17

 2. Le Luxembourg dans l'Union européenne..... 26

 3. Le Luxembourg dans les organisations internationales 34

 4. Le Luxembourg – capitale européenne 38

 5. La coopération au développement et l'action humanitaire 40

 6. La Défense 45

 7. L'immigration au Luxembourg 46

IV. Les moyens 52

 1. Organisation du MAE 52

 2. Réseau diplomatique et personnel 53

 3. Budget..... 59

 4. Bâtiments 59

 5. Les technologies de l'information 61

V. Annexe 61

Grand-Duché de Luxembourg

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rapport d'activité 2010

Introduction

Le rapport annuel des activités du Ministère des affaires étrangères n'a pas, dans ses versions précédentes, débuté par un chapitre introductif. Si nous dérogeons, cette année, à la règle, c'est pour indiquer que la structure et le contenu de notre rapport annuel a subi une restructuration en profondeur.

Pour beaucoup de citoyens et résidents luxembourgeois ce Ministère assure l'articulation de la politique étrangère, quelque chose qui est perçue comme difficilement quantifiable, peu concret, qui n'a pas ou guère d'incidence sur leur vie quotidienne. Ceci ne correspond pas à la réalité. Tout d'abord, la politique étrangère est le biais par lequel le Luxembourg défend ses intérêts vitaux à l'étranger, auprès de ses voisins, de sa région, au-delà de celle-ci ainsi qu'auprès des instances internationales qui, comme l'Union Européenne, ont le pouvoir de prendre des décisions qui nous affectent directement. En second lieu, le Ministère comporte une série d'administrations, dont certaines avec des guichets, qui rendent un service direct aux personnes qui les sollicitent, au sens de la notion de *service public*.

Afin de mieux illustrer cette dimension de *service public*, le présent rapport commence par les activités les plus « palpables », à savoir la délivrance des documents officiels incombant aux services dépendant du Ministère. Nous mettons en avant, également, le rôle de nos services dans l'assistance, tant logistique que sur le fond, à d'autres administrations et instances de l'Etat luxembourgeois lorsqu'elles ont des charges au plan international. Il nous a semblé important, en outre, de souligner notre rôle de coordinateur interministériel dans certains domaines où se trouvent mélangé des aspects de politique domestique à celle extérieure. Le rapport essaie, en corollaire, de faire la synthèse de la vie diplomatique de l'année 2010 sous l'angle de l'approche spécifique qui intègre politique étrangère, coopération au développement, défense et immigration. Enfin nous a-t-il semblé intéressant de présenter le ministère avec des indications chiffrées, les moyens à notre disposition, les prestations effectivement fournies par nos services, pour peu qu'elles puissent être répertoriées dans un inventaire concis ainsi que la structure et le mode de fonctionnement du Département.

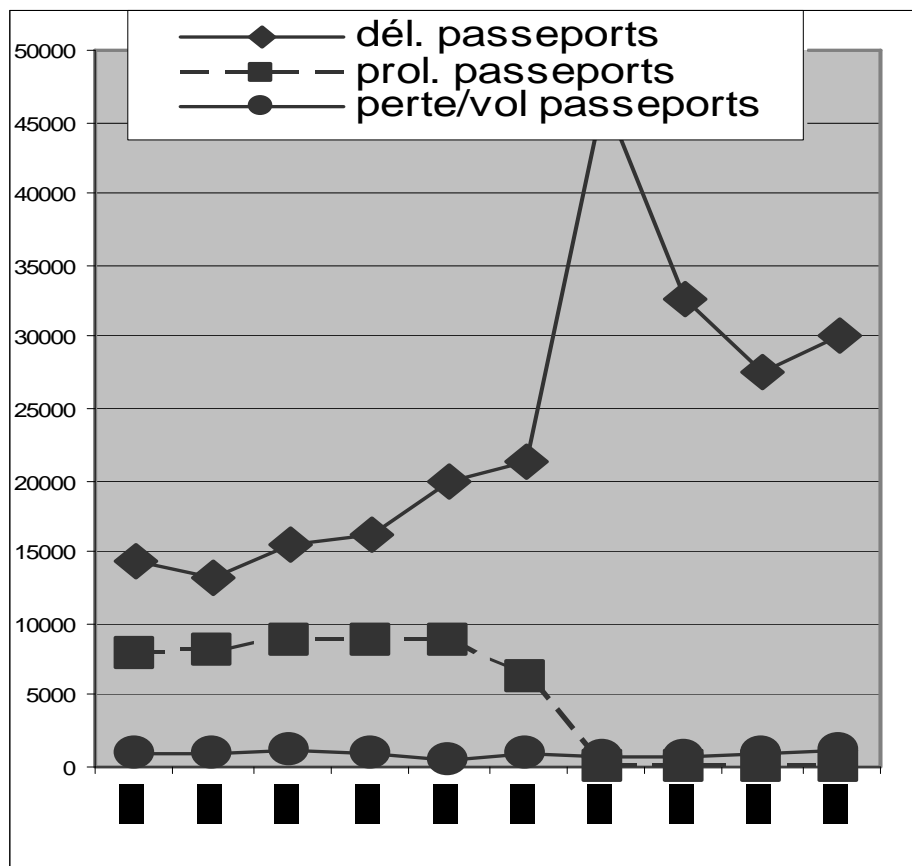
I. Le service public

Le Ministère des affaires étrangères est une administration de l'Etat luxembourgeois qui fournit un service au public, assiste les citoyens luxembourgeois et les étrangers ayant un lien avec notre pays.

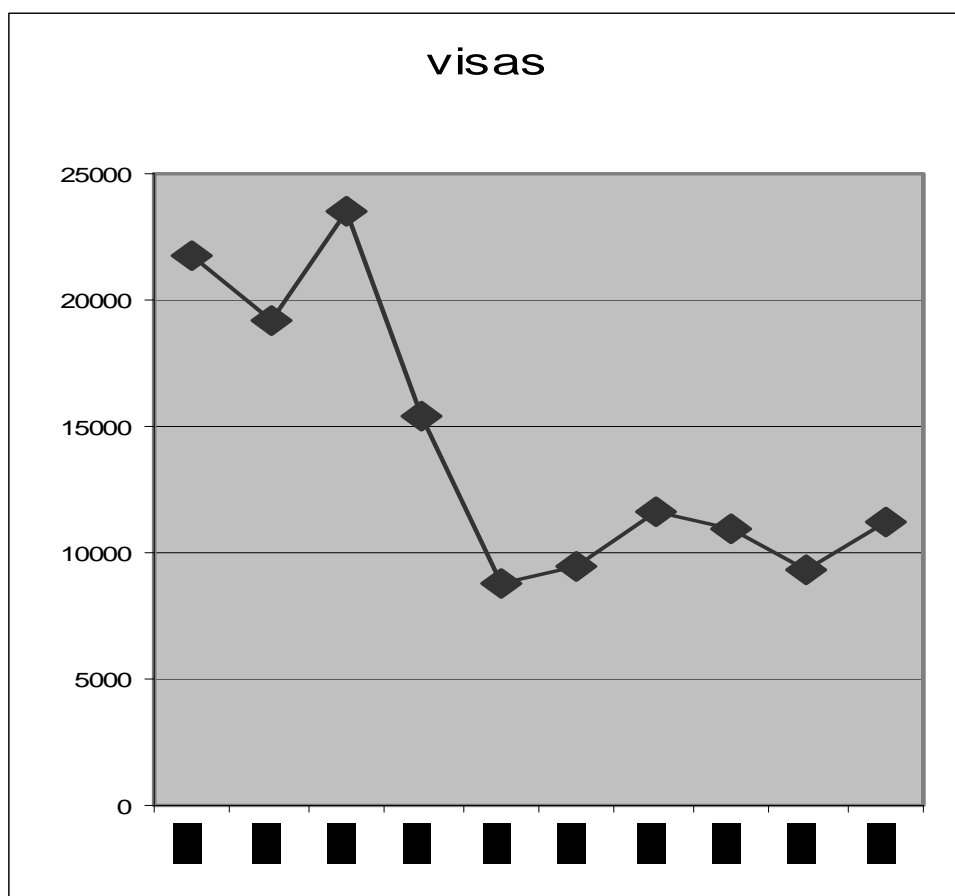
Les services du Ministère s'occupent de la délivrance de passeports pour les ressortissants luxembourgeois et de visas pour ceux des étrangers nécessitant un visa pour se rendre dans notre pays. Le Ministère fournit une assistance consulaire aux citoyens qui ont besoin de son aide, notamment lorsqu'ils voyagent ou résident à l'étranger. Dans des situations de crise internationale, comme, cette année en Tunisie et en Egypte, le Ministère apporte une assistance rapide et appropriée aux citoyens luxembourgeois en situation de détresse.

1. Délivrance de passeports, visas et légalisations

Après l'introduction, en 2009, de la nouvelle génération de **passeports biométriques** comprenant les empreintes digitales, l'année 2010 s'est déroulée de manière tout à fait satisfaisante en termes de délivrance de passeports. Ainsi, au cours de l'année écoulée, 30.020 passeports ont pu être délivrés.



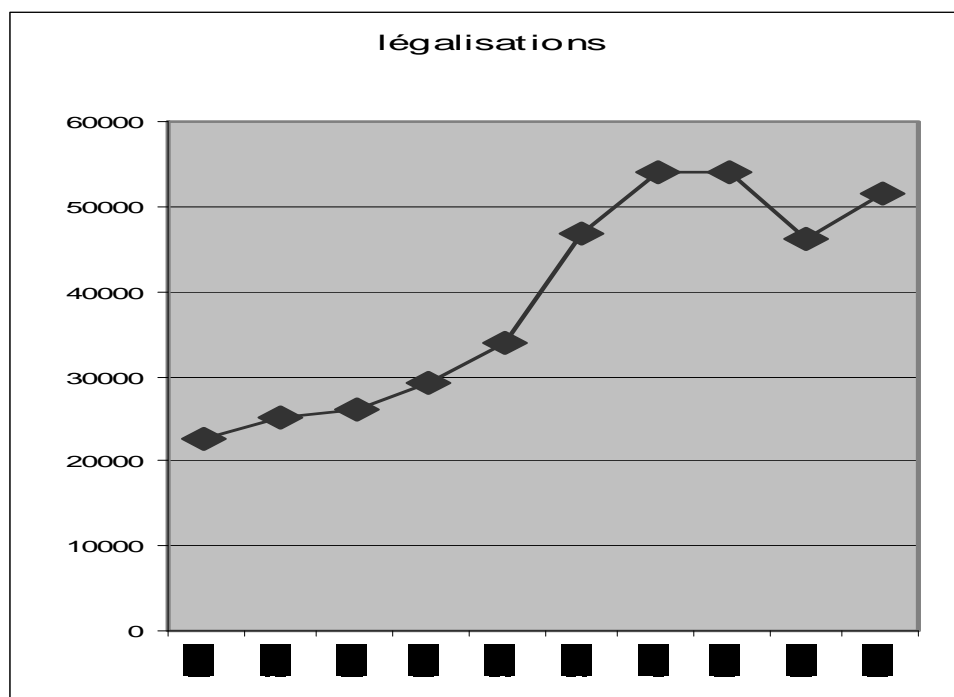
En ce qui concerne les **visas**, nos services ont été particulièrement sollicités en 2010 avec la délivrance de 11.156 visas.



Le travail de fond a, par ailleurs, été poursuivi en la matière avec l'entrée en vigueur, le 5 avril 2010, d'un code communautaire des visas remplaçant les anciennes instructions consulaires communes ainsi qu'avec la poursuite de la préparation du « Visa Information System » qui doit débuter fin juin 2011.

Il convient, enfin, de noter la **levée de l'obligation de visa** pour l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, intervenue en décembre 2010. Ces deux pays étaient les derniers pays des Balkans occidentaux, après la Serbie, le Monténégro et l'ARYM en 2009, à se voir accorder une telle libéralisation. La levée ne vaut que pour les détenteurs de passeports biométriques.

Pour ce qui est des **légalisations**, il convient de relever que 51.476 légalisations ont été réalisées en 2010, chiffre qui représente un accroissement substantiel par rapport à l'année précédente.



En tout, le Bureau des passeports, visas et légalisations (BVPL) a comptabilisé 99.273 opérations en 2010.

Statistiques détaillées du BPVL (2009 et 2010)

Délivrance de passeports et titres de voyage	2009	2010
passeports ordinaires pour résidents à Luxembourg	26790	29488
spécimen passeports	0	130
passeports diplomatiques	162	146
passeports de service	197	199
titres de voyage pour réfugiés	199	124
titres de voyage pour apatrides	47	10
titres de voyage pour étrangers (règl. grand-ducal 26/01/05)	52	53
Total	27447	30150
Déclarations de perte/vol	898	1113
Demandes de visas et autorisations de séjour		
introduites à Luxembourg	86	108
soumises par les postes pour consultation du service à Luxembourg	9186	11048
Total	9272	11156
Engagement de prise en charge (selon la loi du 29/08/08 sur la libre circulation des personnes et l'immigration)	5375	5508
Légalisations	46189	51476
Total des opérations	89181	99403

Statistiques sur les dix dernières années

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Délivrance passeports	14307	13114	15603	16152	19927	21326	46719	32596	27447	30020
Spécimen passeports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130
Prolongation passeports	7978	8047	8862	8695	8788	6151	0	0	0	0
Perte/ vol passeports	924	879	1102	909	511	868	641	592	898	1113
Légalisations	22546	25116	26152	29261	33951	46890	53992	54160	46189	51476
Visas	21692	19242	23478	15399	8834	9442	11579	10921	9272	11156
Engagements de prise en charge	0	0	0	0	0	0	0	0	5375	5508
Total des opérations	67447	66398	75197	70416	72011	84677	112931	98269	89181	99403
	100%	98%	111%	104%	107%	126%	167%	146%	132%	147%

N.B. : L'augmentation substantielle du nombre de passeports délivrés de 2006 à 2007 s'explique par l'introduction, à partir de 2007, d'un nouveau type de passeport.

2. Assistance consulaire

Le Ministère des affaires étrangères a porté conseil et assistance consulaire tout au long de l'année 2010 aux entreprises, ONG et ressortissants luxembourgeois, résidant de façon permanente ou effectuant un séjour à l'étranger (étudiants, stagiaires, touristes, etc...) qui l'ont contacté pour un soutien consulaire.

La direction en charge des affaires consulaires a traité des appels téléphoniques de plus en plus fréquents de la part de personnes souhaitant obtenir des avis de voyage ou bien des informations au sujet de la représentation consulaire du Luxembourg à l'étranger.

La direction s'est également occupée de ressortissants luxembourgeois incarcérés à l'étranger en suivant l'évolution de leur dossier judiciaire et de leur situation personnelle et en étant en contact régulier avec le personnel consulaire, souvent belge, sur place.

En liaison étroite avec les proches et/ou le Ministère de la Famille, le Ministère des Affaires étrangères est intervenu huit fois pour rapatrier des ressortissants luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. Le Ministère a également prêté assistance aux familles de dix ressortissants luxembourgeois décédés à l'étranger afin d'assurer le rapatriement des dépouilles mortelles.

Durant l'année 2010, le Ministère des affaires étrangères a traité des **demandes diverses** en matière consulaire, a assuré le suivi de dossiers judiciaires et s'est chargé de la collecte et de l'envoi d'objets volés ou perdus à l'étranger. Ainsi, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a reçu un certain nombre de demandes de renseignements au sujet de la nationalité luxembourgeoise et de l'état civil. Elle a transmis une dizaine de demandes de nationalité et une vingtaine d'annotations marginales aux administrations et ambassades concernées. La direction a aussi reçu 224 demandes de renseignements diverses émanant de particuliers ou d'autorités étrangers. Les objets de ces demandes sont de nature très variée : demande de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg, demande, respectivement, délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation...), demandes de renseignements sur les caisses de pension, législations spécifiques, nature politique du Luxembourg, différents corps de métier...

Dans le domaine des **affaires judiciaires**, la Chancellerie a veillé à la transmission de 82 nouveaux dossiers (Commissions rogatoires internationales, demandes d'entraide judiciaire) aux autorités et institutions concernées et elle a assuré le suivi de la transmission de documents ayant trait à des dossiers ouverts les années antérieures. En concertation avec les autorités judiciaires luxembourgeoises ainsi que d'autres instances jouant un rôle dans ce contexte, le Ministère a conseillé, voire, est intervenu diplomatiquement, pour demander le respect des décisions judiciaires luxembourgeoises dans des affaires de divorce, notamment, pour le volet garde des enfants.

La Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est aussi chargée de la collecte et de l'envoi au Service national des **objets trouvés** de 174 objets, perdus ou volés à l'étranger et appartenant à des ressortissants luxembourgeois ainsi que de la transmission aux ambassades respectives de 25 objets trouvés appartenant à des non-résidents.

3. Gestion de crises à l'étranger

L'année 2010 a été marquée par une série de catastrophes naturelles, attentats terroristes et crises politiques à travers le monde qui ont mis en péril des Luxembourgeois ou résidents luxembourgeois, nécessitant une opération de gestion de crise au Ministère des affaires étrangères, à travers le Secrétariat général, avec la Direction des affaires politiques, la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en charge des affaires consulaires, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, l'attaché de presse du Ministre, ainsi que les missions diplomatiques et consulaires dans les pays affectés.

Le Ministère a veillé à obtenir les informations pertinentes sur la situation de crise, évaluer l'implication pour le Luxembourg, effectuer une coordination avec ses partenaires européens, du BENELUX, d'autres acteurs luxembourgeois concernés, et prendre les mesures qui s'imposaient afin de porter secours et assistance à ceux de nos compatriotes et résidents dans le besoin. Tel a été le cas en 2010, lors du séisme à Haïti (janvier 2010), du coup d'État au Niger (février 2010), du séisme au Chili

(février 2010), de la crise politique à Bangkok (avril 2010), de l'éruption du volcan Eyjafjallajökull ayant eu comme conséquence l'annulation de milliers de vols (avril 2010), de la flottille vers le Gaza (mai 2010), de la Coupe du monde de football en Afrique du Sud (juin 2010), des inondations au Ladakh en Inde (août 2010) ainsi que lors des élections en Côte d'Ivoire (décembre 2010). En guise d'exemple, signalons que, suite au séisme à Haïti en janvier 2010, le Ministère a rapatrié en étroite collaboration avec ses partenaires belge et néerlandais, ainsi qu'avec la Croix Rouge luxembourgeoise, quatre ressortissants étrangers résidant au Luxembourg, ainsi que 14 enfants haïtiens en voie d'adoption par des familles au Luxembourg.

Dans les pays où le Luxembourg dispose d'une présence diplomatique sur le terrain, les ambassades et consulats luxembourgeois ont pu apporter leur soutien de manière concrète et ciblée aux citoyens luxembourgeois qui étaient affectés de près ou de loin par les crises qui ont touché certains de ces pays. Sinon, nos partenaires belge et néerlandais nous ont prêté leur précieuse collaboration, en application des conventions bilatérales qui nous permettent de pouvoir compter sur leur concours, là où nous ne disposons pas de représentation diplomatique par nos propres moyens.

II. La diplomatie au service du pays

Le rôle premier du Ministère des affaires étrangères, en matière diplomatique, est celui d'un organe de veille, d'analyse et de conseil en matière de politique étrangère du Ministre des affaires étrangères pour lui permettre de défendre nos intérêts à l'étranger et donner forme à notre engagement de servir la cause d'un ordre international fondé sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que le respect mutuel entre Etats. Le Ministère fournit également un service en matière de politique étrangère aux autres organes de l'Etat luxembourgeois, au Palais grand-ducal, à la Chambre des Députés au Premier Ministre et autres Ministères ainsi qu'aux organismes luxembourgeois de promotion culturelle, économique et financière.

1. Interaction avec le Parlement

Tout au long de l'année 2010, le Ministère a assisté la Chambre des Députés dans ses activités internationales. Lors de déplacements du Président et/ou des membres de la Chambre à l'étranger, ou bien lors de visites de dignitaires étrangers auprès de la Chambre des Députés, le Ministère des affaires étrangères a fourni aux députés les renseignements sollicités au sujet des relations de notre pays avec les pays partenaires en question. Pour les déplacements à l'étranger de parlementaires luxembourgeois, les missions diplomatiques et consulaires ont également apporté leur soutien à la planification à l'organisation et au déroulement de ces visites.

Le Ministère des affaires étrangères a veillé à ce que toutes les questions parlementaires adressées aux Ministre des affaires étrangères, au Ministre de la coopération et de l'action humanitaire, au Ministre de la défense, ainsi qu'au Ministre de l'immigration, dont les directions font partie du Ministère des affaires étrangères, obtiennent leurs réponses endéans les délais prévus.

Questions parlementaires adressées à Monsieur le Ministre des affaires étrangères

En 2010, pas moins de 30 questions parlementaires ont été adressées au Ministre des affaires étrangères.

Numéro et date	Auteur	Sujet
6 du 9 février 2010	Fernand Kartheiser	Fermeture Ambassade de Suède et de la Hongrie
446 du 12 février 2010	Félix Braz	Relations avec le Parlement européen
512 du 17 mars 2010	Jean-Pierre Klein	Convention de Vienne
565 du 8 avril 2010	Gilles Roth	Passeports biométriques
593 du 19 avril 2010	Marc Spautz	Charte sociale européenne
612 du 26 avril 2010	Ben Fayot	Session JAI du 23 avril 2010
615 du 27 avril 2010	Félix Braz	Position UE-Birmanie
618 du 29 avril 2010	Fernand Kartheiser	Relations bilatérales Luxembourg-Belgique
619 du 4 mai 2010	Fernand Kartheiser	Réunion informelle Moyen-Orient
626 du 6 mai 2010	Fernand Kartheiser	Ambassade de Luxembourg à New Delhi
631 du 6 mai 2010	Fernand Kartheiser	Cartes d'identité pour Luxembourgeois à l'étranger
675 du 1er juin 2010	Fernand Kartheiser	Assaut de militaires israéliens contre la flottille Gaza
720 du 22 juin 2010	Félix Braz / Jean Huss	Réfugiés Iraniens en Turquie
748 du 9 juillet 2010	Fernand Kartheiser	Utilisation du luxembourgeois dans le contexte européen
814 du 30 juillet 2010	Eugène Berger	Résolution rédigée par la Bolivie déclarant le droit à une eau potable propre
847 du 20 août 2010	André Hoffmann	Financement par le Fonds de compensation de la sécurité sociale d'entreprises produisant des armes sous-munitions
860 du 26 août 2010	Fernand Kartheiser	Droits de l'homme en Iran
884 du 13 septembre 2010	Xavier Bettel	Passeport falsifié à Copenhague
888 du 14 septembre 2010	Fernand Kartheiser	Passeport falsifié à Copenhague
890 du 14 septembre 2010	Fernand Kartheiser	Situation des Roms
898 du 15 septembre 2010	Fernand Kartheiser	Frais de route et de séjour des membres du Gouvernement
905 du 21 septembre 2010	Félix Braz	Service diplomatique européen
980 du 3 novembre 2010	André Hoffmann	Placements du Fonds de compensation
994 du 9 novembre 2010	Fernand Kartheiser	Eurojust
997 du 10 novembre 2010	Félix Braz	Prix Nobel de la Paix
1012 du 16 nov. 2010	Félix Braz	Société iranienne
1028 du 19 nov. 2010	Fernand Kartheiser	Droits de l'homme et Chrétiens au Pakistan
1037 du 23 nov. 2010	André Hoffmann	Méthodes de surveillance de l'Ambassade US à Luxembourg
1060 du 2 décembre 2010	Fernand Kartheiser	Affaire Wikileaks
1071 du 8 décembre 2010	Félix Braz	Affaire Wikileaks

Question parlementaire adressée à Madame le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

La Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Mme Marie-Josée Jacobs, a reçu une question parlementaire en 2010, qui lui était adressée par l'honorable député Marcel Oberweis (CSV).

Numéro et date	Auteur	Sujet
752 du 7 juillet 2010	Marcel Oberweis	Niger

Questions parlementaires adressées à Monsieur le Ministre de la Défense

Le Ministre de la Défense, Monsieur Jean-Marie Halsdorf, a reçu en 2010 un nombre total de 9 questions parlementaires.

Numéro et date	Auteur	Sujet
344 du 5 janvier 2010	Marc Angel	Programme d'avion de transport militaire A400M
345 du 5 janvier 2010	Xavier Bettel	Projet d'avion de transport militaire A400M
468 du 19 février 2010	Gast Gibéryen	Projet d'avion de transport militaire A400M
700 du 11 juin 2010	Marc Angel	Réduction des dépenses auprès de l'OTAN
725 du 24 juin 2010	Xavier Bettel	Manque de personnel à l'Ecole de l'armée
726 du 24 juin 2010	Xavier Bettel	Service de reconversion professionnelle de l'armée
727 du 24 juin 2010	Xavier Bettel	Réforme du règlement disciplinaire de la force publique
863 du 27 août 2010	Fernand Kartheiser	Aide du Luxembourg au Pakistan
1044 du 25 novembre 2010	Nancy Kemp-Arendt	Réforme des agences de l'OTAN

Questions parlementaires adressées à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

Le Ministre de l'Immigration a reçu 14 questions parlementaires en 2010.

Numéro et date	Auteur	Sujet
523 du 19 mars 2010	Fernand Kartheiser	Demande de Protection internationale: durée et délais et questions diverses y relatives
546 du 29 mars 2010	Félix Braz	Expulsion de ressortissants nigériens
550 du 30 mars 2010	André Hoffmann	Expulsion de ressortissants nigériens
720 du 22 juin 2010	Félix Braz & Jean Huss	Conditions de vie des réfugiés iraniens en Turquie
832 du 6 août 2010	Xavier Bettel	Démantèlement filière internationale d'immigration clandestine d'origine chinoise
890 du 19 septembre 2010	Fernand Kartheiser	Position par rapport aux Roms
920 du 24 septembre 2010	Félix Braz	Centre de rétention
922 du 29 septembre 2010	André Hoffmann	Demandeurs d'asile ressortissants de la RDC
923 du 27 septembre 2010	Gast Gibéryen	Séjour de Roms/ Séjour de citoyens bulgares et roumains
939 du 5 octobre 2010	Félix Braz	Arrêt du TA sur rétention des personnes en situation irrégulière
941 du 6 octobre 2010	Fernand Kartheiser	Projet de loi 5908-Mariages simulés
955 du 13 octobre 2010	Eugène Berger	artenariat pour la mobilité entre l'UE et le Cap-

		Vert
1028 du 19 novembre 2010	Fernand Kartheiser	Respect des droits de l'Homme au Pakistan
1114 du 21 décembre 2010	Félix Braz	Demande évaluation de l'application de la loi modifiée du 5 mai 2006

2. Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal

Le Ministère des affaires étrangères prépare de manière systématique des dossiers de substance pour les rencontres du Chef d'Etat, du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères avec leurs interlocuteurs étrangers à Luxembourg ou pour leurs déplacements à l'étranger. Lorsque d'autres membres du Gouvernement sollicitent des informations pour les entretiens bilatéraux avec leurs homologues ou hôtes étrangers, le Ministère des affaires étrangères fournit les informations requises sur les relations du Grand-Duché de Luxembourg avec les pays en question. Lors des déplacements officiels à l'étranger de la famille grand-ducale, de membres du Gouvernement ou de hauts fonctionnaires luxembourgeois tout au long de l'année 2010, les missions diplomatiques et consulaires luxembourgeois ont apporté leur plein soutien à la planification et à l'organisation de ces visites.

De même, pour les dignitaires étrangers qui se sont rendus en visite à Luxembourg auprès de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur le Premier Ministre ou bien Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, le Service du Protocole du Ministère des affaires étrangères s'est occupé de l'organisation logistique et protocolaire de ces visites. Le Service du Protocole s'est également occupé des aspects logistiques de réunions et événements internationaux organisés par le Gouvernement luxembourgeois dans notre pays. Mentionnons dans ce contexte la réunion ministérielle informelle sur le Moyen-Orient qui a réuni neuf ministres des affaires étrangères et autres personnalités de haut rang au château de Senningen le 26 avril 2010, ainsi que la réunion informelle des ministres des Finances du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse et du Liechtenstein qui a eu lieu le 14 février 2010 au Château de Senningen.

Le Service du Protocole a, par ailleurs, organisé les grands événements de commémoration en 2010, tels que le 65^{ème} anniversaire de la Victoire des Forces alliées le 8 mai 2010 ainsi que le 60^{ème} anniversaire de la déclaration Schuman le 9 mai 2010. En juin 2010, la célébration du 25^{ème} anniversaire de la signature des accords Schengen a été organisée par le Service du Protocole dans la localité de Schengen, en présence de LLAARR et de nombreuses personnalités du monde politique luxembourgeois et européen.

Par ailleurs, ce service a collaboré à la planification et à l'organisation de deux visites d'Etat en 2010, l'une en Croatie sous forme d'une visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc le 10 juin 2010 et une visite d'Etat au Portugal du 7 au 9 septembre 2010.

Au total, le Service du Protocole a organisé 70 visites et événements internationaux à Luxembourg en 2010 (voir en annexe : relevé des visites en 2010).

Le Service des Traités

Le Service des Traités est prioritairement responsable de la procédure de ratification des Traités internationaux au Luxembourg, ceci en étroite collaboration avec les Ministères techniques et les Administrations appelés à fournir les éléments et toute information nécessaire pour permettre au Service des Traités de déclencher la procédure d'approbation parlementaire d'un acte international.

Les étapes de cette procédure sont, dans les grandes lignes, les suivantes : signature de l'acte, consultation du Conseil de Gouvernement et du Conseil d'Etat, dépôt du projet de loi à la Chambre des Députés et suivi, préparation de la loi d'approbation et publication de la loi et de l'Acte en question au Mémorial (procédure interne). Le Service des Traités s'emploie, par la suite, à l'établissement de l'instrument de ratification, du dépôt de celui-ci auprès du dépositaire ainsi que de la publication au Mémorial de son entrée en vigueur. L'enregistrement des Actes auprès de l'ONU entre également dans ses attributions (procédure externe).

Le Service des Traités est chargé de l'établissement des pleins pouvoirs, permettant aux délégations luxembourgeoises de participer aux Conférences internationales ou de signer des actes, ceci également en collaboration directe avec Ministères et Représentations diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger.

En outre, le Service des Traités veille à ce que toutes les informations et données utiles sur les Traités ratifiés par le Luxembourg et concernant les autres Parties Contractantes auxdits Traités, soient rendues publiques via la parution au Mémorial.

Finalement, grâce à son fichier, regroupant les Traités internationaux à partir de 1850, le Service des Traités est à même de fournir, à tout moment, les textes ou toute information utile sur les Traités en général et sur les Traités signés et ratifiés par le Luxembourg en particulier.

Le relevé ci-dessous énonce le nombre de dossiers traités par le Service des Traités en 2010.

Relevé des Traités – 2010

Traités signés (y inclus 10 Accords, Protocoles et Programmes indicatifs de coopération au développement)	40
Nombre de projets de loi portant approbation de traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat	15
Nombre de projets de loi portant approbation de traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position (avis et avis complémentaires)	23
Nombre de projets de loi portant approbation de traités déposés à la Chambre des Députés	16
Nombre de projets de loi portant approbation de traités votés par la Chambre des Députés	19
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg (non inclus les Accords et Protocoles de coopération au développement entrés en vigueur en 2010)	29

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2010 par le Service des Traités se sont élevés

à trois cent quarante-cinq (345). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des accords et conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

En outre, le Service des Traités a établi au courant de l'année 2010 des pleins pouvoirs pour 35 réunions ou conférences internationales.

3. Soutien aux organisations de promotion économique et financière du Luxembourg

Le Ministère des Affaires étrangères et son réseau de représentations à travers le monde prêtent leur concours aux activités de promotion économique. Parmi les instances ayant bénéficié de cet appui, il y a lieu de retenir notamment : la Chambre de Commerce, Luxembourg for Finance, Luxembourg for Business, l'Association luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI), l'Association de Banques et Banquiers du Luxembourg (ABBL) ainsi que l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF).

Ce concours varie de la simple mise à disposition des locaux (pour des conférences ou des journées de promotion) et de la facilitation de contacts à la prestation de conseils aux acteurs économiques et financiers luxembourgeois souhaitant investir auprès d'un marché étranger et à la défense de leurs intérêts lorsque ces derniers rencontrent des problèmes sur ces marchés.

Dans ce contexte il y a lieu de mettre en évidence l'assistance que l'Ambassade à Pékin et surtout le Consulat général à Shanghai ont fournie à la réalisation du pavillon luxembourgeois de l'Exposition universelle à Shanghai et aux nombreuses manifestations qui ont été organisées pendant les six mois de l'exposition, contribuant pour une large mesure, au succès de la présence luxembourgeoise à cet événement qui aura marqué l'actualité mondiale tout au long de 2010 .

4. La promotion culturelle à l'étranger

Traditionnellement, les échanges culturels se fondent sur la base légale **d'accords culturels bilatéraux**. Ces accords cadre - le dernier en date est celui avec la Lituanie, signé le 18 novembre 2010 - sont mis en œuvre par des programmes exécutifs pluriannuels et prévoient des échanges de jeunes, de boursiers, d'experts et d'informations ainsi que la réalisation en commun de projets dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie, des archives et bibliothèques, de la muséologie et de la protection et restauration du patrimoine. Furent signés en 2010 également des programmes exécutifs avec la Roumanie et avec la Russie.

Ces actions s'organisent généralement à titre de réciprocité : ainsi par exemple la contribution musicale luxembourgeoise d'octobre 2010 à l'événement « Istanbul, Capitale européenne de la Culture 2010 » était suivie, de décembre 2010 à janvier 2011, de la 'semaine culturelle turque' au Centre Culturel de Rencontre Abbaye Neumünster (CCRN).

Alors que, dans la pratique, la pertinence d'accords culturels entre Etats membres de l'UE a diminué au profit de formes de coopération directe plus souples, d'autres pays ont tendance à considérer ceux-ci comme une opportunité d'approfondir ou de diversifier les relations bilatérales. C'est ainsi, par exemple, que sur base de l'Accord culturel russo-luxembourgeois de 1993 et des programmes exécutifs bilatéraux subséquents, un accord sur le statut et les modalités de fonctionnement d'un *Centre scientifique et culturel russe à Luxembourg*, signé à Luxembourg le 16 mars 2010, a pris effet à la même date. La vocation première du Centre sera la promotion de la langue russe et la diffusion d'informations au Grand-Duché sur la culture, les arts, l'éducation, les sciences et d'autres aspects de la Russie.

C'est en étroite coopération avec le Ministère de la Culture que s'organise notre **promotion culturelle à l'étranger**. En effet, devant le constat du Gouvernement que le Luxembourg est bien connu à l'étranger en raison de son niveau de vie élevé et que trop souvent la perception qu'on a de notre pays s'arrête là, le MC et le MAE ont décidé d'agir de concert afin d'assurer le rayonnement des ressources culturelles luxembourgeoises au-delà de nos frontières.

Ainsi, pour le compte de ses Missions, le MAE a géré, en 2010, un budget doté de 198.000 €, destiné à des activités culturelles (co)-organisées respectivement (co)-financées par leur intermédiaire.

50.000 euros étaient réservés aux seuls postes qui ne disposent pas eux-mêmes de locaux aménagés et équipés pour organiser des manifestations; ce budget a permis la réalisation et/ou le soutien d'une trentaine de projets culturels, d'envergure fort diverse.

En tant que premier pilier de notre promotion à l'étranger, il appartient au réseau existant des **Maisons du Grand-Duché de Luxembourg** (Bruxelles, Berlin, Tokyo, Varsovie et New York) de mettre en vitrine la dimension culturelle mais aussi économique et touristique, du pays. Cette approche pluriforme nécessite une programmation d'événements « in loco » respectivement une participation à des manifestations données, tout au long de l'année. Les MGD, qui sont gérées par les missions diplomatiques et consulaires, se partageaient ainsi en 2010 un budget commun de 148.000 euros réparti par le MAE. Des budgets annuels stagnants voire revus à la baisse en raison d'une ponction budgétaire générale devront inciter à l'avenir à rechercher des apports financiers supplémentaires, en visant, notamment le mécénat privé.

Parmi les événements les plus fréquemment sollicités en 2010 se situent des concerts (solistes et petits ensembles) et des projections de films (en partie dans le cadre d'une participation à des festivals, même hors d'Europe : UE, Francophonie, Deutschsprachiger Film). Si les manifestations littéraires se heurtent volontiers aux barrières linguistiques, les missions ont toutefois pu présenter des auteurs et ensembles de théâtre du Luxembourg ailleurs que dans les pays franco- ou germanophones ; de même, nombre d'artistes bénéficiant de l'appui d'une ambassade ont pu exposer leurs œuvres.

En ce qui concerne plus spécialement les **Etats-Unis**, il faudra relever la fraction de la population américaine qui est de souche luxembourgeoise et qui revendique cette origine. Son intérêt est démontré par l'inauguration officielle, le 7 août 2010, du *Luxembourg American Cultural Centre* à Belgium/Wisconsin par Mme la Ministre de la Culture Octavie Modert, tout comme par des expositions en hommage aux immigrants luxembourgeois présentées au College of Technology ainsi qu'à la MGDL à New York.

De plus, le « **Prix Edward Steichen** » doté de 50.000 euros - il a comme vocation la promotion des jeunes artistes du Grand-Duché voire de la Grande Région, au Luxembourg et aux Etats-Unis – est, depuis 2005, alloué tous les deux ans et consiste en une bourse avec résidence d'artiste de six mois à New York et une présentation d'œuvres au public par la suite ; le Prix 2009 a ainsi été décerné officiellement en février 2010 à l'artiste française Bertille Bak. Rappelons que le budget composite provient d'un apport du MC, du MAE et de sponsors du secteur privé et est géré par l'asbl de droit luxembourgeois « Edward Steichen Award Luxembourg/ ESAL ».

On se doit de relever encore l'événement que fut, pour le Luxembourg et la **République Tchèque**, la commémoration du 700^{ième} anniversaire de l'avènement de la Dynastie des Luxembourg au trône de Bohême. Les nombreuses manifestations programmées à cette occasion, à Prague et en province, ont débuté en novembre 2008, s'étendant sur 2009, pour culminer en 2010, année du mariage de Jean l'Aveugle et d'Elisabeth de Bohême, avec une trentaine de manifestations et clôturer le 6 février 2011 avec une messe solennelle à la Cathédrale St. Guy, célébrée par l'Archevêque de Prague. Ces festivités auront contribué de façon durable à renouer les liens historiques entre les deux pays et à rehausser l'image du Grand-Duché auprès d'une très large audience tchèque.

Il convient de souligner que, dans une très large mesure, le succès des manifestations proposées repose sur l'excellente collaboration entre le secteur public, - Ministères, Ville de Luxembourg et institutions (Agence luxembourgeoise d'Action culturelle, CCR Neumünster e.a.) concernés -, d'une part, les acteurs culturels privés, de l'autre.

Pour conclure, il est rappelé que les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques font l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture.

5. Administration du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

Lors des festivités de la Fête nationale 2010 l'ensemble du corps diplomatique accrédité au Luxembourg s'est retrouvé à Luxembourg sur invitation du Ministre des Affaires étrangères. 261 invités ont participé au traditionnel déjeuner du 23 juin 2010.

En décembre 2010, le Corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg a représenté 168 Etats dont 24 disposent d'une Ambassade résidente à Luxembourg.

Au courant de l'année 2010, 32 ambassades accréditées au Luxembourg ont changé de chef de poste. Pendant cette même période, 27 Ambassadeurs ont remis leurs lettres de créances à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont 6 Ambassadeurs résidents.

22 Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission, dont 12 ont été reçus en audience de congé par SAR, parmi eux 7 Ambassadeurs résidents: Suède, Italie, Pologne, Irlande, République tchèque, Danemark, Chine. Notons, en particulier, qu'une ambassade résidente (Suède) a cessé son activité à Luxembourg en 2010, ceci pour des raisons de réorganisation interne.

Assurant l'**administration du corps diplomatique étranger résident**, la Direction du Protocole est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant 219 cartes diplomatiques et titres de légitimation et en en prorogeant 116. Par ailleurs, le Protocole a émis 117 immatriculations sous plaques CD et a, comme les années précédentes, traité les demandes en exonération de la TVA introduites par les Ambassades, les Institutions et les fonctionnaires européens. Le traitement des propositions de distinctions honorifiques a également été assuré par le Protocole.

En 2010, le Ministère a élaboré un avant-projet de loi relatif à une nouvelle carte d'identité pour les membres des Corps diplomatique et consulaire ainsi que les agents de l'Union européenne et des organisations internationales ayant leur siège à Luxembourg. L'objectif sera de créer de **nouvelles cartes diplomatiques et de légitimation**, répondant mieux aux impératifs de sécurité actuels et destinées à être mises en circulation dans le courant de l'année 2011.

III. La Politique et les domaines d'action

1. Le Luxembourg dans le cadre bilatéral

Belgique

Le 13 juin 2010, la Belgique a vu la tenue d'élections législatives anticipées qui n'ont, au 31 décembre 2010, toujours pas débouché sur la constitution d'un gouvernement fédéral.

Les relations politiques entre la Belgique et le Luxembourg sont restées excellentes. Dans l'impossibilité d'organiser une rencontre bilatérale formelle et officielle durant l'année, les contacts directs informels avec les membres du gouvernement sortant se sont poursuivis.

Une histoire commune, la proximité géographique, l'Union économique belgo-luxembourgeoise, le port d'Anvers, le Benelux, voilà autant de facteurs, parmi d'autres, qui ont contribué à faire de la Belgique et du Luxembourg des partenaires commerciaux et économiques, voire, politiques, très liés.

Les statistiques des nos échanges commerciaux ne reflètent guère l'étendue véritable des liens économiques qui existent entre nos deux pays. Ainsi, la balance de nos échanges commerciaux a toujours été largement excédentaire en faveur de la Belgique (de l'ordre de 3,6 milliards EUR en 2010). Un facteur qui explique ce déséquilibre, en tout cas pour une partie significative, est le port d'Anvers. Une large partie des produits minéraux et énergétiques destinés au marché luxembourgeois entrent effectivement au port d'Anvers et sont enregistrés au Luxembourg comme des importations en provenance de la Belgique.

Pays-Bas

Les relations politiques entre les Pays-Bas et le Luxembourg sont empreintes d'amitié et suivies et se déroulent essentiellement en marge des nombreuses rencontres européennes et internationales, le plus souvent dans un contexte Benelux (voir ci-dessous). Peu de rencontres bilatérales formelles sont à signaler, tant la pratique des contacts de travail réguliers est solidement établie.

S.M la Reine des Pays-Bas fut présente lors de l'inauguration le 1^{er} mai du nouveau Musée Villa Vauban qui ouvrait avec l'exposition « The Golden Age Reloaded » grâce à un apport significatif de tableaux issus de la collection du Rijksmuseum.

Suite aux élections de juin 2010 et la formation d'un nouveau gouvernement en novembre 2010, le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. Uri Rosenthal, a effectué une visite de travail à Luxembourg.

Les Pays-Bas sont le quatrième partenaire commercial du Luxembourg. Si les exportations luxembourgeoises à destination du marché néerlandais gravitent autour de 500 millions EUR par an depuis dix ans, les importations en provenance des Pays-Bas ont presque doublé sur cette même période pour tourner atteindre un milliard EUR par an.

Benelux

Le Traité Benelux actuel, datant de 1958, est venu à échéance le 31 octobre 2010. Dans l'attente que la Belgique conclue ses procédures de ratification et permette ainsi au nouveau Traité Benelux, signé en juin 2008 à La Haye, d'entrer en vigueur, le Traité de 1958 a été automatiquement prorogé pour une période de 10 ans.

Le Luxembourg a présidé le Benelux pendant la 2^e moitié de l'année 2010. Outre la tenue du Comité de Ministres, le 13 décembre 2010 et du Conseil, le 10 décembre 2010, la présidence luxembourgeoise a organisé, le 24 octobre 2010, à Luxembourg et le 21 novembre 2010, à Bruxelles, une réunion entre les Ministres des Affaires étrangères du Benelux et leurs homologues du groupe de Visegrad respectivement des Etats baltes. Le Comité de Ministres du 13 décembre 2010 a confirmé l'intérêt des

partenaires Benelux à élargir ce dialogue politique aux Etats du Conseil nordique des Ministres.

Le Luxembourg a par ailleurs présidé plusieurs réunions visant à renégocier le Traité du 31 mars 1965 relatif à l'institution d'une Cour de Justice Benelux ainsi que la Convention du 5 novembre 1955 instituant un Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

Allemagne

Les relations avec l'Allemagne ont été marquées par des échanges bilatéraux soutenus, dont les visites au Luxembourg de la Chancelière allemande Angela Merkel, le 9 mars 2010, du président de la République fédérale d'Allemagne Christian Wulff, le 12 novembre et de l'ancien ministre des Affaires étrangères allemand et actuel chef du groupe parlementaire du SPD, Frank-Walter Steinmeier, le 4 février 2010.

Sur invitation du Vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères allemand Guido Westerwelle, le Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a effectué une visite de travail à Berlin le 14 décembre 2010. Les deux ministres ont fait le bilan des dossiers bilatéraux, comme les transports régionaux et l'échange d'information en matière fiscale et sont convenus de continuer la coopération sur la réduction des arsenaux nucléaires, initiative conjointe entamée à la réunion ministérielle de l'OTAN de Tallinn, en mars 2010. Le Ministre Asselborn s'est à la même occasion vu remettre par M. Westerwelle l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne (« *Großkreuz des Verdienstordens der Bundesrepublik Deutschland* ») pour ses efforts en vue de renforcer les relations bilatérales et pour son engagement en faveur l'intégration européenne.

L'Allemagne reste, de loin, le premier marché pour les exportations luxembourgeoises (avant la France et la Belgique). Elle comptait pour 27,7% des exportations luxembourgeoises en 2010. Ces dernières avaient plus que doublées entre 1993 et 2008 avant de revenir à 22% en 2009, due à la crise économique et financière. Côté importations, l'Allemagne est notre deuxième partenaire commercial représentant 29,6% des importations au Luxembourg en 2010 (après la Belgique).

En 2010, les échanges commerciaux avec l'Allemagne ont été de l'ordre de 6,5 milliards d'EUR environ, avec une balance commerciale en faveur de l'Allemagne

France

Les contacts nourris, à tous les niveaux, entre autorités françaises et luxembourgeoises ont été maintenus tout au long de l'année 2010, avec un accent particulier sur le contexte transfrontalier. Le dossier bilatéral principal étant celui du site de Belval, le développement de cette zone, tant du côté luxembourgeois que du côté français, a fait l'objet de nombreuses consultations bilatérales.

Le 26 janvier 2010, une Convention portant création d'une Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière a été signée par Monsieur Jean-Marie Halsdorf, Ministre à la Grande Région et Monsieur Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes.

La France constitue le deuxième marché d'exportation pour le Luxembourg (après l'Allemagne). En 2010, les exportations luxembourgeoises vers la France représentaient 17,3% du total des exportations luxembourgeoises, tendance croissante. La France reste notre troisième fournisseur de biens et de services (après la Belgique et l'Allemagne). En 2010, les importations de France représentaient 11,7% de nos importations totales.

Les échanges commerciaux du Luxembourg avec la France se sont chiffrés à 3,15 milliards d'EUR environ, la balance étant légèrement déficitaire pour le Luxembourg.

Balkans occidentaux

Dans les Balkans occidentaux, la politique luxembourgeoise a été placée sous le signe de la continuité. En 2010, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a visité plusieurs pays de la région dans le but d'intensifier le dialogue politique et les relations bilatérales, tout en plaidant pour une poursuite du rapprochement des pays de la région à l'Union européenne. Au Kosovo, il a réaffirmé le soutien du Luxembourg à la reconstruction du pays, notamment à travers ses activités de coopération, et sa participation à la KFOR. Sur le plan diplomatique, il a annoncé l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Au Monténégro et en ancienne République yougoslave de Macédoine, il s'est félicité des réformes que ces deux pays avaient déjà engagées et les a encouragés à poursuivre sur cette voie.

Vu l'intensification des relations du Luxembourg avec les pays des Balkans, la décision a été prise en 2010 d'accréditer des Ambassadeurs luxembourgeois non résidents auprès de ces pays. Les premières nominations sont prévues pour l'année 2011.

Il y a également lieu de noter que les Etats de la région partagent l'ambition commune de devenir membres de l'Union européenne même si les progrès enregistrés dans leur rapprochement vers l'Union européenne divergent assez fortement. Pour plus de détails sur la politique d'élargissement de l'Union européenne et de l'appui que le Luxembourg fournit aux pays candidats dans ce contexte, veuillez vous référer à la partie III. 2. Le Luxembourg dans l'Union européenne – L'élargissement de l'Union européenne.

Etats-Unis

Le gouvernement a exprimé sa volonté de soutenir les efforts des Etats-Unis d'Amérique en vue de fermer le centre de détention de Guantanamo en signalant sa disponibilité d'accueillir un ancien détenu sur le territoire luxembourgeois. Alors que le transfert du détenu n'a finalement pas pu avoir lieu, le Ministre Asselborn a souligné que le Luxembourg reste disposé à apporter son soutien aux efforts de l'administration américaine dans ce domaine.

Russie

Dans le cadre du « Partenariat pour la modernisation » lancé en juillet 2010 entre la Russie et l'Union européenne, le Luxembourg a fait des propositions concrètes afin de renforcer la coopération bilatérale. Un mémorandum identifiant plusieurs domaines de coopération renforcée a été remis le 24 août, lors d'une rencontre du Premier Ministre Juncker et du Ministre Frieden avec le Président Medvedev à Sotchi.

Le 25 octobre, le Ministre de la Culture de la Fédération de Russie, M. Alexander Avdeyev, s'est rendu à Luxembourg dans le cadre de la célébration du 75^{ième} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et la Russie. La mise en œuvre des propositions de coopération formulées à Sotchi a été discutée dans ce contexte.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont effectué une mission de promotion économique en Russie du 12 au 15 avril 2010. Ils étaient accompagnés d'une importante délégation de représentants d'entreprises et sociétés luxembourgeoises. L'objectif de cette mission organisée par l'Ambassade du Luxembourg à Moscou avec le Ministère de l'Economie, la Chambre de Commerce, Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance était de promouvoir le Luxembourg et de renforcer les relations économiques, commerciales et financières avec la Russie dont le marché représente des opportunités considérables pour les entreprises et sociétés luxembourgeoises.

Afrique

L'année 2010 a été marquée par l'ambition du gouvernement luxembourgeois de mettre ses relations politiques et diplomatiques avec le continent africain au même niveau que les relations de coopération au développement de longue date qu'entretiennent le Luxembourg et l'Afrique. La participation du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en tant que personnalité invitée au 14^{ème} sommet de l'Union africaine, ainsi que l'ouverture d'une représentation permanente non résidente du Luxembourg auprès de l'Union africaine, ont été des événements-clés dans ce contexte. Comme il est désormais de coutume, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères a par ailleurs reçu à Luxembourg tous les Ambassadeurs africains accrédités à Luxembourg pour un échange de vues sur les relations bilatérales, les relations UE-Afrique ainsi que l'actualité internationale.

Dans le cadre du renforcement de nos relations avec les pays d'Afrique de l'Ouest, région où le Luxembourg est traditionnellement très engagé, le ministre a assisté, sur invitation du gouvernement cap-verdien, à la 38^{ème} Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'au sommet extraordinaire CEDEAO-Brésil, sur l'île de Sal dans l'archipel du Cap-Vert, les 2 et 3 juillet 2010. Au cours de ce déplacement, M. Asselborn a rencontré plusieurs chefs d'État et de gouvernement de la région ainsi que plusieurs de ses homologues.

En sus des relations soutenues avec des pays partenaires historiques, le ministre a également poursuivi, par le biais de visites en Afrique de l'Est et en Afrique australe, sa politique de diversification et d'approfondissement des relations avec les pays africains. Lors de visites en Ouganda et au Mozambique, les relations bilatérales, l'engagement luxembourgeois en Afrique ainsi que les dossiers de l'actualité africaine ont été les principaux sujets abordés.

Le 3^{ème} Sommet Afrique-UE de novembre 2010, où le Luxembourg était représenté par son Premier ministre, son ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ainsi que son ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a été une opportunité supplémentaire pour renforcer les relations entre le Luxembourg et l'Afrique au plus haut niveau.

Le Luxembourg participe, par ailleurs, à l'opération navale militaire de l'Union européenne contre la piraterie au large de la Somalie (EUNAVFOR ATALANTA) en mettant à disposition de la mission deux avions de surveillance maritime.

Amérique latine et Caraïbes

En Amérique latine et Caraïbes, toujours dans le cadre de sa politique de diversification et d'approfondissement, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères a visité la Bolivie et le Paraguay pour renforcer les relations du Luxembourg avec les pays d'Amérique du Sud. Dans ces deux pays, les relations bilatérales politiques et commerciales ainsi que les relations avec l'UE ont dominé l'ordre du jour des discussions. M. Asselborn a aussi assisté au 6^{ème} sommet UE-Amérique latine et Caraïbes qui a eu lieu les 17 et 18 mai 2010 à Madrid.

Afin de renforcer la présence luxembourgeoise en Amérique latine, la décision a aussi prise en 2010 d'accréditer un Ambassadeur non résident au Brésil.

Asie centrale

De nouveaux contacts au niveau politique ont été établis lors de la visite du Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn en Asie centrale du 29 au 30 mars 2010. Le renforcement des relations bilatérales, le rapprochement avec l'Union européenne et la coopération régionale ont été abordés lors des réunions avec les dirigeants ouzbek, turkmène et kirghize.

Asie

L'activité du Luxembourg en Chine 2010 a gravité en grande partie autour de l'Exposition universelle de Shanghai et du pavillon luxembourgeois, le plus grand pavillon jamais construit par le Luxembourg pour une Exposition universelle. S.A.R. le Grand-Duc, accompagné de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a assisté à la journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle qui s'est tenu le 10 octobre 2010. Le pavillon

luxembourgeois a été un grand succès pour le pays: plus de 7 millions de visiteurs y sont passés pendant la durée de l'Expo.

En Asie du Sud-est, dans le cadre de sa politique de diversification et d'approfondissement, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères s'est rendu à Singapour et en Chine pour y rencontrer ses homologues. Les échanges ont porté principalement sur le renforcement des relations bilatérales politiques avec ces pays ainsi que sur des questions régionales.

Afghanistan

L'Afghanistan a été de nouveau au centre de l'attention lors de l'année 2010. Deux conférences internationales sur ce pays ont été organisées à Londres et à Kaboul. Le Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn a participé à ces événements pour réitérer le soutien continu du Luxembourg au gouvernement afghan ainsi que sa solidarité avec les membres de la communauté internationale.

Le Luxembourg a continué son engagement en Afghanistan, notamment par la participation de 9 membres de l'Armée luxembourgeoise à la FIAS (Force internationale d'assistance et de sécurité) et maintenu son soutien financier à des projets humanitaires et d'aide au développement, ainsi qu'aux efforts de formation des forces de sécurité afghanes.

Iran

La situation en Iran a continué à occuper le devant de la scène internationale. Les résultats des élections présidentielles, qui ont eu lieu le 12 juin 2009, ont été très contestés et les conséquences se sont répercutées sur la politique iranienne en 2010. Le dossier nucléaire, notamment l'approvisionnement en uranium enrichi de l'Iran et les négociations multipartites à cet effet, demeurèrent une préoccupation majeure de la communauté internationale en 2010. C'est dans ce contexte que le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a reçu, pour une visite de travail, son collègue iranien Manoucher Mottaki, le 3 juin 2010.

Le 9 juin 2010, le Conseil de sécurité de l'ONU a infligé la quatrième série de mesures restrictives à l'égard de l'Iran. Ces mesures ont été adoptées par l'UE avec des mesures supplémentaires par décision du Conseil le 27 juillet 2010 et par un règlement du Conseil le 27 octobre 2010. Les mesures à l'encontre de l'Iran sont actuellement le dispositif restrictif le plus étendu et dense imposé à un Etat. Les autorités luxembourgeoises sont impliquées tant dans l'établissement des mesures restrictives que dans leur mise en œuvre et coopèrent activement avec leurs interlocuteurs européens et internationaux.

Les violations systématiques des droits de l'homme en Iran ont été condamnées tout au long de l'année par le Ministre Asselborn, à la tribune de la 13^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en mars 2010 d'abord, lors du quatrième Congrès mondial contre la peine de mort en février 2010, ensuite. Le Ministre a également saisi l'occasion de l'entretien avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Iran, M. Mottaki, en juin 2010, pour souligner le caractère inacceptable de l'application de la peine de

mort et notamment les lapidations et les amputations. M. Asselborn a fait valoir qu'une vraie démocratie avait besoin d'une opposition pour pouvoir fonctionner convenablement et que la répression violente des manifestations par les autorités iraniennes à l'issue des élections en Iran un an auparavant, démontrait un manque de maturité démocratique.

Israël

En marge de la réunion ministérielle informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Almaty, le Ministre Asselborn, a eu une entrevue bilatérale avec le Ministre des affaires étrangères d'Israël, Avigdor Liberman, le 17 juillet 2010. Outre les relations bilatérales et commerciales, l'entrevue a surtout porté sur le processus de paix au Proche-Orient. L'affaire de la flottille de Gaza et la reprise de la colonisation dans les territoires occupés ont été soulevées par le Ministre Asselborn qui a demandé des efforts supplémentaires de la part d'Israël et le respect du droit international en la matière.

Réunion ministérielle informelle sur le Moyen-Orient au château de Senningen

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, neuf ministres des Affaires étrangères et autres personnalités de haut rang se sont réunis le 26 avril 2010 au château de Senningen pour un dîner de travail consacré au Moyen-Orient.

Le dîner a été co-présidé par Jean Asselborn, le président de l'Institut international pour la paix (IIP), Terje Rød-Larsen, et par le ministre des Affaires étrangères d'Espagne et président en exercice du Conseil de l'UE, Miguel Angel Moratinos. Sur la liste des participants figuraient, parmi d'autres, les ministres des Affaires étrangères de l'Autriche, du Danemark, de l'Égypte, des Émirats Arabes Unis, de l'Espagne, de la Jordanie, du Portugal, de la Suède, de la Suisse, ainsi que le secrétaire général de la Ligue arabe et le secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

Sous le régime de la règle dite du "Chatham House" de la non-attribution, l'objectif de ce dîner à huis clos était de permettre dans un cadre informel et confidentiel un échange de vues sur les menaces qui pèsent sur la stabilité dans la région du Golfe arabo-persique, ainsi que sur la perspective d'une reprise des pourparlers indirects entre Palestiniens et Israéliens. Cette réunion a permis aux représentants européens et arabes de dresser un état des lieux des préparatifs en vue de la prochaine Conférence d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui aura lieu du 3 au 28 mai 2010 à New York, ainsi que de faire le point de la situation au Proche-Orient à l'approche de la réunion du comité de suivi de l'initiative de paix arabe qui aura lieu le 1er mai prochain.

Ces réunions, qui ont désormais lieu deux fois par an, alternativement à Luxembourg et à New York, se placent dans le cadre de la coopération entre le Luxembourg et l'International Peace Institute (IPI). Le Luxembourg entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec l'IPI. Ainsi, il contribue au financement de certains programmes de l'Institut, notamment le programme de recherche sur les Nations unies et ses capacités de réaction multilatérales intitulé "Coping with crisis, conflict and change: The UN and evolving capacities for managing global crises".

Forum „Sir Bani Yas“

Du 6 au 8 novembre 2010 le Ministre Asselborn a participé au Forum « Sir Bani Yas » portant sur le Moyen-Orient, l'énergie et la sécurité, organisé par S.A.R. le Sheikh Abdullah à Qasr Al Sarab, dans les Emirats arabes unis. De nombreux ministres, hommes politiques, chercheurs et autres dignitaires étrangers d'Europe et du Moyen-Orient, dont le Président Abbas et le Premier ministre Fayyad de l'Autorité

palestinienne, le Vice-Premier ministre israélien Meridor ou encore l'envoyé spécial pour le Proche-Orient, Toni Blair, y ont discuté des grands défis régionaux et internationaux, notamment pour ce qui est du processus de paix israélo-palestinien, du dossier iranien, de la situation au Liban ou encore de la place de l'Islam en Europe. Tous sont convenus de l'impact desdits défis pour la Communauté internationale – les débats ont atteint un des buts affichés de ce forum, à savoir démontrer – notamment aux Occidentaux - la volonté des acteurs régionaux d'être pris en compte et de participer de plein gré aux divers processus qui façonnent l'avenir de la région.

Le Ministère des affaires étrangères a pris la décision en 2010 de renforcer sa présence dans le Proche et Moyen-Orient par **l'extension de son réseau diplomatique dans la région** moyennant l'ouverture d'une Ambassade à Abou Dhabi dans les Emirats arabes unis début 2011, et l'accréditation d'Ambassadeurs non résidents dans d'autres pays de la région dans les années à venir.

Visites et déplacements de Monsieur le Ministre Asselborn en 2010

12 janvier	Discours à Köln
12-13 janvier	Réunion informelle des Ministres des Affaires européennes à Segovia en Espagne
22 janvier	Discours à l'Université de Würzburg
24 janvier	Dîner Ministres PSE à Bruxelles
25 janvier	CAE / CAG à Bruxelles
27 janvier	Déjeuner en l'honneur de Monsieur Herman Van Rompuy
27-28 janvier	Conférence Afghanistan à Londres
29-30 janvier	Ministérielle de l'Union Africaine à Addis Abeba
4 février	Visite de travail à Berlin
4 février	Visite de travail de Monsieur Frank Walter Steinmeier, président du groupe SPD, à Luxembourg
5-6 février	Conférence de sécurité à Munich
9 février	Visite de travail au Monténégro
10 février	Visite de travail en Ancienne République Yougoslave de Macédoine
11 février	Visite de travail au Kosovo
24 février	Congrès mondial contre la peine de mort à Genève
25 février	Visite de travail à Vienne
26 février	Visite de travail du MAE koweïtien à Luxembourg
1-2 mars	Conférence diplomatique à Senningen
3 mars	Conseil Droits de l'Homme à Genève
5-6 mars	Réunion « Gymnich » à Cordoba en Espagne
7-9 mars	Visite de travail en Bolivie
10-11 mars	Visite de travail au Paraguay
16 mars	Visite de travail au Liechtenstein
18 mars	Visite de travail du MAE de Sri Lanka à Luxembourg
22 mars	CAE / CAG à Bruxelles
23 mars	Visite de travail du Ministre d'Etat turc à Luxembourg
23 mars	Visite du MAE de Serbie M. Jeremic
1-2 avril	Visite de travail en Chine
4 avril	Visite de travail en Allemagne
11-12 avril	Visite de travail à Singapour
13-14 avril	Visite de travail au Brunei
26 avril	CAE / CAG et Réunion Proche-orient à Senningen
2-3 mai	Conférence TNP à New York
10 mai	CAE / CAG à Bruxelles
11 mai	Réunion ministérielle du Conseil de l'Europe à Strasbourg
17 mai	Ministérielle UE-ALC à Madrid
18 mai	Sommet UE-ALC à Madrid
24 mai	Réunion Ministérielle Partenariat oriental à Sopot en Pologne

25 mai	Présentation CVCE à Madrid
26-17 mai	Ministérielle UE-ASEAN à Madrid
28 mai	Forum mondial de l'Alliance des Civilisations à Rio
31 mai - 1 ^{er} juin	Conférence de révision CPI à Kampala en Ouganda
2 juin	Sommet sur les Balkans occidentaux à Sarajevo
3 juin	Visite du MAE Iran à Luxembourg
9 mars	Visite du MAE Sao Tome e Principe à Luxembourg
10 juin	Visite d'Etat en Croatie
14 juin	CAE / CAG et Ministérielle UE-CCG à Luxembourg
16 juin	Visite officielle de la Présidente de Lituanie à Luxembourg
18 juin	Visite du MAE du Sénégal au Luxembourg
24 juin	Visite du Secrétaire général OTAN
25 juin	Entrevue avec le Secrétaire général Benelux
2-3 juillet	Sommet CEDEAO au Cap Vert
8 juillet	Inauguration Président autrichien à Vienne
13 juillet	Visite de travail à Berlin
15 juillet	Visite de travail en Géorgie
16-17 juillet	Ministérielle informelle de l'OSCE à Almaty
20 juillet	Conférence internationale Afghanistan à Kaboul
26 juillet	CAE / CAG à Bruxelles
7-9 septembre	Visite d'Etat au Portugal
10-11 septembre	Réunion Gymnich à Bruxelles
13 septembre	CAE / CAG à Bruxelles
15 septembre	Visite de travail à Berlin
16 septembre	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
21-25 septembre	AGNU à New York
30 septembre	Groupe pour l'action européenne de la Moldavie à Chisinau
7 octobre	Visite du MAE du Panama et Visite du Président CICR au Luxembourg
14 octobre	Réunion des MAE (& Défense) OTAN à Bruxelles
15 octobre	Ambassadeurs de l'Union Africaine à Luxembourg
23 octobre	Discours au Krönungsfestmahl à Aix-la-Chapelle
24 octobre	Réunion Benelux Visegrad à Luxembourg
25 octobre	CAE / CAG à Luxembourg
27 octobre	Visite de travail en Grèce
29 octobre	Visite des Ambassadeurs de la « Ligue Arabe » à Luxembourg
5-8 novembre	Forum de la Sécurité et de la Paix (IPI) à Abu Dhabi
9 novembre	1st cluster munition Conference à Vientiane au Laos
10 novembre	Visite de travail au Vietnam
12 novembre	Visite officielle du Président allemand
19-20 novembre	Sommet OTAN à Lisbonne
22 novembre	CAE / CAG
23 novembre	Visite du MAE NL au Luxembourg
1-2 décembre	Sommet OSCE à Astana
9-10 décembre	Visite de travail au Mozambique
13 décembre	CAE / CAG à Bruxelles
14 décembre	Visite de travail à Berlin
17 décembre	Forum für Aussenpolitik und Wirtschaft à Berlin
21 décembre	Signature du Protocole entre le MAE de Serbie et du MAE du Monténégro à Luxembourg

2. Le Luxembourg dans l'Union européenne

La mise en œuvre du Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, a démarré en trombe, en 2010, avec la définition des nouvelles fonctions du Président du

Conseil européen et du Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que de la création d'un Service européen pour l'Action extérieure. Les Présidences espagnole et belge ont mené à bien la transition vers ce nouveau régime qui commence à trouver son rythme de croisière.

Initiative citoyenne européenne

Le Traité sur l'Union européenne (art. 11, §4) dispose que « *des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.* »

Après une série de trilogues informels, la présidence belge, dûment mandatée par le Conseil, et le Parlement européen ont finalisé un accord politique sur le projet de règlement relatif à l'initiative citoyenne, soumis à l'approbation du Conseil et la plénière du Parlement européen. Le Parlement européen a adopté le « Règlement relatif à l'Initiative citoyenne européenne » en session plénière le 16 décembre 2010.

Une initiative citoyenne devra porter sur un sujet qui relève d'un domaine dans lequel la Commission dispose du droit d'initiative législative et qui peut aboutir à un acte juridique de l'Union.

Pour être recevable, une initiative citoyenne européenne devra recueillir au moins 1 million de signatures. Seuls les citoyens de l'Union européenne pourront y participer, à condition qu'ils disposent du droit de vote aux élections européennes. Les signataires devront être ressortissants d'un nombre minimum d'Etats membres, fixé à un quart (7 Etats membres à l'heure actuelle). Dans ces 7 pays, le nombre de signataires doit être égal ou supérieur au nombre de députés dont dispose cet Etat membre au Parlement européen, multiplié par 750 (nombre de députés au Parlement). Pour le Luxembourg, ce chiffre correspond à 4.500 signatures.

Le Conseil des Affaires générales

La mission du **Conseil des Affaires générales** (CAG), qui est, avec le Conseil des affaires étrangères, la seule formation du Conseil de l'UE à être explicitement mentionnée dans le traité de Lisbonne, est « d'assurer la cohérence des travaux des différentes formations du Conseil. Il prépare les réunions du Conseil européen et en assure le suivi avec le président du Conseil européen et la Commission » (art. 16 TUE). Le CAG est présidé, comme toutes les autres formations du Conseil à l'exception du Conseil des Affaires étrangères, par les représentants des Etats membres au Conseil selon un système de rotation semestrielle.

Le CAG s'est concentré, en début d'année 2010, sur la méthodologie à adopter pour optimiser son nouveau rôle de coordination dans la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Parmi ses premiers résultats figurent l'accord sur l'Initiative citoyenne européenne ou le Service européen d'Action extérieure. Il est en charge d'autres sujets transversaux comme la stratégie EU2020, la politique de cohésion de l'Union européenne ou encore les relations avec les partenaires stratégiques. Le CAG prend également des décisions concernant les négociations d'adhésion avec les pays candidats de l'Union européenne. En 2010, il a décidé l'ouverture des négociations avec l'Islande et l'ouverture, voire la clôture de différents chapitres de négociations avec la Croatie et la Turquie. Il a transmis la demande d'adhésion de la Serbie à la

Commission européenne pour la préparation de l'avis et octroyé le statut de pays candidat au Monténégro.

Le CAG joue un rôle important dans la préparation des Conseils européens, pour lesquels la présidence propose des ordres du jour commentés et des conclusions provisoires à discuter au Conseil, parfois lors d'un dîner commun avec le Président du Conseil européen Hermann Van Rompuy.

Le Luxembourg, qui s'est toujours engagé pour que le CAG reste un forum politique important, s'y fait représenter par son Ministre des Affaires étrangères, qui siège également au **Conseil des Affaires étrangères**.

En 2010, les fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères ont participé, en sus des nombreuses réunions ministérielles (Conseil européen, Conseil Affaires générales, Conseil Affaires étrangères etc.), à plus de 250 réunions des différents groupes de travail que compte le Conseil des Ministres.

La coordination interministérielle

Le Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) a été créé par décision du Conseil de gouvernement en novembre 2005. Il est chargé de la coordination de la politique européenne au niveau des départements ministériels.

Placé sous la présidence du Ministère des Affaires étrangères, il réunit des représentants des divers ministères concernés par l'actualité européenne, au niveau des hauts fonctionnaires et en présence d'un représentant de la RP du Luxembourg auprès de l'UE. Le comité discute de sujets européens à dimension horizontale, notamment en vue d'importantes échéances telles que le Conseil européen. Il informe les ministères et administrations de l'actualité européenne et délibère sur les positions à adopter sur des dossiers spécifiques.

Entre décembre 2010 et janvier 2011, le CICPE s'est réuni cinq fois. Outre les sujets qui sont traités systématiquement (préparation des Conseils européens ainsi que transposition et application du droit communautaire), il a abordé les programmes de travail des présidences semestrielles du Conseil de l'UE et de la Commission, la stratégie UE2020 ainsi que les dossiers découlant de la mise en œuvre du traité de Lisbonne tels que la comitologie.

La problématique de la transposition des directives européennes en droit national ainsi que des procédures d'infraction à l'encontre du Luxembourg en cas de retard ou de mauvaise transposition figure sur chaque ordre du jour du CICPE. Le comité permet à ses membres de discuter des directives suscitant des difficultés spécifiques, ainsi que des résultats atteints par le Luxembourg dans les tableaux semestriels d'affichage du marché intérieur publiés par la Commission européenne. A noter que le rapport annuel sur l'état de transposition des directives européennes a été soumis en juin 2010 à la Chambre des députés.

Le CICPE joue un rôle important, complémentaire au réseau des correspondants européens qui est l'outil principal de communication entre le Ministère des Affaires

étrangères et les autres ministères et administrations. Parallèlement aux travaux du CICPE, le Ministère des Affaires étrangères organise, à un rythme régulier, des réunions bilatérales avec d'autres ministères afin de discuter en détail de certains dossiers européens.

En juin 2010, le MAE a présenté son **4^e rapport annuel sur l'état de transposition des directives européennes**. Le rapport a exposé à la Chambre des députés et aux citoyens l'état de transposition des directives au 10 mai 2010, date-butoir pour la transposition des directives prises en compte dans le tableau d'affichage du marché intérieur de la Commission européenne n° 21. Outre des tableaux et des statistiques qui ont dressé un état des lieux objectif des directives non transposées au 10 mai 2010 (global et par Ministère), le rapport informe sur les modifications apportées à la procédure d'infraction suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, ainsi que sur les mesures contenues dans le programme gouvernemental de 2009 destinées à parvenir à une réduction durable du déficit de transposition.

En septembre 2010, le MAE a présenté son **4^e rapport annuel consacré à la politique européenne du gouvernement**. Ce rapport a exposé, de manière synthétique, à la Chambre des députés et aux citoyens les dossiers européens qui présentent une importance particulière pour le Luxembourg. La 1^e partie du rapport a examiné les principaux enjeux de la construction européenne au cours de la période visée (notamment l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le processus d'élargissement, la stratégie UE 2020 et la crise de la dette souveraine). La 2^e partie a abordé la gouvernance au Luxembourg en matière de politique européenne. La 3^e partie a traité de la communication externe de la politique européenne. Enfin, la 4^e partie a donné un aperçu de la politique européenne du Luxembourg à travers les dossiers sectoriels les plus importants.

L'élaboration de ces deux rapports s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide-mémoire sur la coopération entre la Chambre des députés et le gouvernement en matière de politique européenne (qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008). Ils sont publics et accessibles sur le site Europaforum.

Crise financière et gouvernance économique européenne

40 ans après la publication du rapport Werner, l'Union économique et monétaire (UEM), préfigurée dans ce rapport, continue à évoluer. Un important processus d'adaptation a été déclenché par la crise de la dette publique de plusieurs Etats membres. En 2010, le Luxembourg a contribué à une série de mesures permettant de répondre à la crise de la dette dans la solidarité.

En mai, un plan d'assistance à la Grèce a été adopté par le Conseil européen, suivi par la création du Fonds européen de stabilisation financière, basé à Luxembourg. Grâce à ce Fonds, une aide financière a pu être accordée à l'Irlande, en décembre 2010. Actuellement en place pour une durée de trois ans, le Fonds de stabilisation s'est avéré un pas indispensable vers l'établissement d'un mécanisme permanent de gestion des crises pour préserver la stabilité financière de la zone euro. Afin de donner un fondement juridique solide au mécanisme permanent, un accord de principe sur une modification limitée du Traité a pu être trouvé en décembre 2010.

La crise de la dette souveraine a montré que la zone euro ne bénéficiait pas de mécanismes de surveillance et de prévention appropriés. Elle a aussi montré que l'application du Pacte de Stabilité et de Croissance restait perfectible et que la coordination des politiques budgétaires et économiques était insuffisante. Les modifications adoptées et proposées au cours de l'année 2010 ont permis un saut

qualitatif dans le domaine de l'intégration économique de l'UEM. Ainsi, la Commission européenne a adopté, en septembre, un ensemble de propositions législatives prévoyant le plus important renforcement de la gouvernance économique de l'UE et de la zone euro depuis le lancement de l'UEM. Le Luxembourg a défendu avec vigueur une surveillance budgétaire et macro-économique renforcée des Etats membres qui partagent le même destin à travers la monnaie unique.

Au début de l'année 2010, le Premier ministre luxembourgeois avait relancé l'idée du « semestre européen » qui a fait son chemin pour devenir un des éléments les plus visibles de l'approfondissement de la partie économique de l'UEM. Le « semestre européen » prévoit qu'à partir de 2011, les Etats membres présenteront au printemps, dans le cadre de leurs programmes de stabilité et de convergence, les grandes orientations de leurs budgets pour l'année suivante (sans porter atteinte aux prérogatives de leurs parlements nationaux).

Le Luxembourg a aussi avancé l'idée de l'introduction des « eurobonds ». Ces obligations européennes pourraient contribuer substantiellement à la stabilisation de la monnaie commune.

Europe 2020

Lors de sa réunion de juin 2010, le Conseil européen a adopté « Europe 2020 », la nouvelle stratégie de l'UE pour l'emploi et la croissance intelligente, durable et inclusive. Il s'agit d'un cadre cohérent, dans la foulée de la « Stratégie de Lisbonne », adoptée en 2000, qui permet à l'UE de tirer parti de l'ensemble de ses instruments et politiques, et aux États membres de coordonner davantage leur action. La stratégie Europe 2020 vise notamment à accroître le potentiel de croissance de l'économie européenne en contribuant à faire aboutir les réformes structurelles. Elle s'articule autour des piliers économie, social, environnement, connaissance. Alors que, d'un point de vue du contenu, Europe 2020 ne rompt pas avec la stratégie de Lisbonne, d'un point de vue de la gouvernance, des changements ont été opérés :

- pilotage par le Conseil européen ;
- centrage sur 5 grands objectifs européens, déclinés en objectifs nationaux ;
- 7 initiatives-phares de la Commission (actions législatives et non-législatives) ;
- articulation avec le processus de coordination des politiques économiques.

La nouvelle stratégie a arrêté cinq objectifs européens à l'horizon 2020 dans les domaines 1) de l'emploi, 2) de la recherche et du développement, 3) du changement climatique, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, 4) de l'éducation et 5) de l'inclusion sociale et de la pauvreté.

Dans le projet du programme national de réforme « Luxembourg 2020 » qui a été soumis à la Commission par le Gouvernement le 12 novembre 2010, les cinq grands objectifs européens ont été traduits en objectifs nationaux en vue de 2020 et ceci dans l'attente du lancement du nouveau cycle de gouvernance « semestre européen », commençant en janvier 2011.

L'élargissement de l'Union européenne

Le processus d'élargissement continue sur la base du consensus renouvelé par le Conseil européen de décembre 2006 et fondé sur les principes de la consolidation, de la conditionnalité et de la communication conjugués à la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

Actuellement, il y a quatre pays candidats à l'adhésion à l'UE, à savoir la Croatie, la Turquie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et, depuis juin 2010, l'Islande. Trois pays des Balkans occidentaux ont déposé leur candidature : le Monténégro, en décembre 2008, l'Albanie, en avril 2009 et la Serbie, en décembre 2009.

Le Luxembourg contribue au rapprochement des pays candidats à l'Union européenne à travers une ligne budgétaire destinée à financer des projets d'assistance technique. Ces projets, exécutés par des agences partenaires, relèvent des domaines du droit européen et de l'administration publique, du journalisme, de la santé, du secteur financier ou encore de l'aviation civile.

Les négociations d'adhésion avec la Croatie, lancées le 3 octobre 2005, sont entrées dans leur phase finale. L'UE et la Croatie ont conclu les discussions sur 28 des 35 chapitres portant sur les différents domaines de l'acquis de l'UE. La Croatie est notamment invitée à assurer une réforme judiciaire, à lutter contre la corruption, à promouvoir le respect des droits fondamentaux et à garantir la coopération avec le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie (TPIY).

La Croatie a bénéficié, en 2010, de plusieurs projets d'assistance technique financés par le Luxembourg. Ainsi, des ressortissants croates ont pris part à des formations attribuées par l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF), l'Institut européen d'Administration Publique (IEPA), et le Laboratoire National de la Santé.

Les négociations d'adhésion avec la Turquie sont beaucoup moins avancées que celles avec la Croatie. Réagissant à l'absence de progrès en matière de mise en œuvre du protocole additionnel à l'accord d'Ankara sur l'Union douanière, le Conseil avait décidé en décembre 2006 de suspendre l'ouverture des négociations de 8 chapitres, liés directement ou indirectement à l'Union douanière et de continuer provisoirement les négociations sur les autres chapitres. Actuellement 13 chapitres ont été ouverts dont 1 a été mené à terme provisoirement. Pour 7 chapitres, la Turquie est en train de remplir les *benchmarks* d'ouverture demandés tandis que pour 14 chapitres supplémentaires, les discussions sont gelées à ce stade par différents Etats membres.

En 2010, des ressortissants turcs ont pu participer à des formations financées par le Luxembourg, telles que des visites d'étude au Luxembourg proposées par le *European Journalism Centre* (EJC) de même que des séminaires organisés par l'Institut européen d'Administration Publique.

Le 27 juillet 2010 a eu lieu la première conférence intergouvernementale sur l'adhésion de l'Islande à l'UE, marquant l'ouverture formelle des négociations d'adhésion avec ce pays. L'Islande entretient déjà des relations étroites avec l'UE à travers sa participation à l'Espace Economique Européen (EEE) depuis plus de 15 ans.

L'Ancienne République Yougoslave de Macédoine est candidate à l'adhésion à l'UE depuis décembre 2005, mais les négociations n'ont pas encore commencées malgré le rappel, dans l'avis de la Commission européenne, renouvelé dans sa « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2010-2011 », de lancer les négociations. Cependant le Conseil Affaires générales de décembre 2010 n'a pas pu trouver d'accord sur l'ouverture des négociations, notamment à cause du blocage de la Grèce qui considère le règlement de la question du nom de l'ARYM comme une condition préalable à l'ouverture des négociations.

Le Luxembourg a permis à des ressortissants de l'ARYM de participer à des formations organisées par l'Agence de Transfert de Technologie Financière, l'*European Journalism Center*, l'Institut européen d'Administration Publique et le Laboratoire National de la Santé.

Lors du même Conseil européen, le statut de pays candidat a été octroyé au Monténégro, sans, cependant, commencer les négociations. Avant le début des ces dernières, le Monténégro doit remplir des critères considérés essentiels. Rappelons que le Monténégro a présenté sa demande d'adhésion à l'UE le 15 décembre 2008. Un signe positif, en 2010, pour le Monténégro, était l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association le 1^{er} mai 2010. Le premier Conseil de stabilisation et d'association UE-Monténégro a eu lieu le 14 juin 2010.

A l'instar des autres pays candidats, le Monténégro a bénéficié, en 2010, de formations proposées par l'Agence de Transfert de Technologie Financière, l'Institut européen d'Administration Publique et le Laboratoire National de la Santé. En décembre 2010, les Ministres des Affaires étrangères luxembourgeois, monténégrin et serbe ont signé un Protocole de coopération marquant le début d'un projet entre les Bourses des trois pays, financé par le Luxembourg sur deux ans.

Les deux autres pays candidats potentiels des Balkans occidentaux continuent à se rapprocher de l'UE. Le 28 avril 2009, l'Albanie a déposé sa demande d'adhésion. Le Conseil du 16 novembre 2009 a invité la Commission européenne à présenter son avis sur cette candidature. Dans sa « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2010-2011 », la Commission explique qu'il est nécessaire que l'Albanie mette en œuvre un certain nombre de priorités essentielles en vue de se voir octroyer le statut de pays candidat, avant l'ouverture éventuelle de négociations d'adhésion. Signe positif pour l'Albanie, le 8 novembre 2010 le Conseil des Ministres de l'Intérieur accepte une proposition de la Commission permettant aux citoyens albanais (et bosniaques) de voyager dans les pays de l'espace Schengen sans visa à court terme.

La candidature d'adhésion la plus récente émane de la Serbie qui a présenté sa demande le 22 décembre 2009. Il y a eu de longues discussions entre les Etats membres avant que le Conseil des Ministres des Affaires étrangères ne consente, le 25 octobre 2010, à demander l'avis de la Commission européenne sur la candidature serbe. En effet, un certain nombre d'Etats membres de l'UE préférerait attendre la mise en œuvre de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA). Après des mois de blocage de la ratification de l'ASA, le Conseil Affaires extérieures du 14 juin 2010 a décidé que désormais la coopération avec le TPIY est suffisante et, par conséquent, a donné le feu vert à la ratification de l'ASA avec la Serbie. Le Luxembourg a ratifié en novembre 2010.

La Serbie a également bénéficié de formations pour ses ressortissants, assurées par l'Agence luxembourgeoise de la Sécurité aérienne, l'Agence de Transfert de Technologie Financière, le *European Journalism Center*, l'Institut européen d'Administration Publique et le Laboratoire National de la Santé. La Bourse serbe participe à un projet de coopération entre les Bourses du Luxembourg et du Monténégro, lancé en 2010.

Europaforum.lu est une initiative du gouvernement en vue d'informer les citoyens ainsi que les acteurs politiques et de la société civile sur les relations entre le Luxembourg et l'Union européenne.

Europaforum.lu travaille en synergie avec le Service Information Presse (SIP) et le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) et a développé des partenariats avec différents interlocuteurs dans le cadre d'actions ponctuelles : l'Institut Pierre Werner, le CVCE, le Centre de recherche et d'études européennes Robert Schuman, la Fondation Forum Europa, l'Université de Luxembourg, la Ville de Luxembourg et la Ville de Thionville. Les activités de Europaforum.lu se répartissent entre un volet « information » et un volet « événementiel », liés et complémentaires.

Le volet « information »

Le site Internet www.europaforum.lu a publié plus de 800 nouveaux articles entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010. Le nombre de visiteurs a presque doublé en un an pour s'élever désormais à 420 000 visiteurs ayant consulté quelque 1.400.000 articles (un plus de 500.000 articles).

Le volet « événementiel »

Colloques et de conférences : Europaforum.lu organise ou participe des colloques et des conférences au sujet de l'Europe au Luxembourg, avec des partenaires comme l'Institut Pierre Werner, le CERE Robert Schuman, le programme « Gouvernance européenne » de l'Université de Luxembourg, la Commission européenne, le Parlement européen, la Ville de Luxembourg ainsi que l'initiative « des Frontières et des hommes » de la Ville de Thionville.

En 2010, Europaforum.lu a documenté les débats qui se sont déroulés lors des événements organisés avec les partenaires précités, autour de l'élargissement, des élections européennes, de la gouvernance européenne, de la crise financière, de l'émergence des nouvelles démocraties en Europe, de la déclaration Schuman (dont le 60e anniversaire a été célébré), des accords de Schengen et des coopérations régionales transfrontalières en Europe, notamment au niveau intercommunal.

La fête de l'Europe: Europaforum.lu a été, avec la Commission européenne, le Parlement européen, la Cour de Justice des Communautés européennes et la Ville de Luxembourg, un des organisateurs de la fête de l'Europe qui s'est tenue le 8 mai 2010 sur le parvis de la CJCE.

Le 60e anniversaire de la Déclaration Schuman : Europaforum.lu a participé à l'élaboration d'une exposition-photo au Grand Théâtre de Luxembourg, en mai 2010. Le Forum a aussi été le coorganisateur, avec l'Université du Luxembourg, l'IPW, la Commission et le Parlement européens, du colloque sur la Déclaration Schuman qui a invité des intervenants comme l'ancien commissaire européen à l'Industrie, Etienne Davignon.

Le 25e anniversaire des Accords de Schengen : Un des points forts des festivités a été la mise en place d'une exposition permanente portant sur les accords de Schengen et la naissance d'une Europe sans frontières intérieures au Centre d'information européen à Schengen, devenue le *Musée européen Schengen*.

En partenariat avec l'Institut Pierre Werner et le festival « Des frontières et des hommes », Europaforum.lu a organisé, les 18 et 19 juin 2010, le premier colloque sur l'évolution de l'acquis Schengen et ses implications en matière de coopération policière, juridique, douanière et citoyenne, notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale, mais aussi dans les pays tiers. Europaforum.lu a également cofinancé la fête populaire du Syndicat d'initiative de Schengen le 17 et 18 juillet à

Schengen et dans les communes limitrophes françaises et allemandes, à laquelle la 1^{ère} journée de la Grande Région s'est associée.

En partenariat avec la Fondation Forum Europa, Europaforum.lu a organisé le 19 octobre 2010 au Centre Cité à Luxembourg un débat entre Paul Helminger, le député-maire de la capitale, et ses homologues Karl-Heinz Frieden, maire de la ville de Konz et Bertrand Mertz, maire de Thionville, ainsi que Christophe Sohn, chercheur au CEPS/Instead et un des co-auteurs du rapport Metroborder, sur la coopération entre collectivités situées de part et d'autre de la frontière.

3. Le Luxembourg dans les organisations internationales

La diplomatie du Luxembourg repose sur des **principes** dont les points cardinaux sont les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la solidarité et l'Etat de droit. En 2010, le Luxembourg a poursuivi son engagement en faveur du multilatéralisme et du droit international en faisant preuve de responsabilité. Le système multilatéral des relations internationales permet à notre pays d'étendre son action diplomatique et atteindre ainsi une dimension réellement internationale. L'Organisation des Nations Unies est essentielle dans la mesure où elle reste l'enceinte universelle par excellence au sein de laquelle tous les pays du monde peuvent se réunir et dialoguer. Dans ce contexte, le Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères a participé, en 2010, à une série de grands rendez-vous onusiens :

Droits de l'homme

ONU - Assemblée générale des Nations Unies

Jean Asselborn a participé à la semaine ministérielle de la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 21 au 24 septembre, à New York. Au cours de la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, le Ministre s'est félicité des événements qui ont marqué l'année 2010 dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Devant l'Assemblée générale des Nations Unies. M. Asselborn s'est concentré essentiellement sur les thèmes ayant trait à la lutte contre la pauvreté, aux efforts en faveur de la paix dans les zones de conflits, à la promotion des droits de l'homme, aux démarches en vue de progresser vers le désarmement et la non-prolifération et enfin à la lutte contre le terrorisme.

ONU - Conseil des droits de l'homme

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères s'est rendu à Genève pour participer à la 13^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, le 3 mars 2010. Dans le contexte des discussions sur l'évaluation du Conseil, le ministre a appelé à faire preuve de créativité et d'innovation pour aboutir à des solutions nouvelles qui permettront au Conseil de mieux jouer son rôle de conscience universelle en matière de droits de l'homme et de renforcer sa crédibilité. L'objectif essentiel est d'assurer la protection effective des droits de l'homme sur le terrain.

Candidature du Luxembourg à un siège non-permanent du Conseil de sécurité des Nations-Unies

Après la décision, prise par le gouvernement luxembourgeois en mars 2001, de présenter la candidature du Luxembourg à un siège non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014, les efforts de promotion de cette candidature se sont activement poursuivis, tout au long de l'année 2010.

La réaction des pays membres de l'ONU à la candidature luxembourgeoise, durant l'année écoulée, peut être qualifiée de très positive et le Luxembourg a pu engranger un nombre significatif de soutiens.

La communauté internationale apprécie l'engagement concret de notre pays en faveur de l'ONU et en particulier notre participation active à la coopération multilatérale, au niveau régional et international, qu'il s'agisse du financement volontaire des Fonds et Programmes des Nations Unies, de la participation aux opérations de maintien de la paix ou de la poursuite de notre politique de coopération au développement. Quant à cette dernière, il faut relever que le Luxembourg figurait, en 2009, au troisième rang mondial des pays qui dépassent l'objectif onusien de consacrer 0,7% du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD), avec un taux de 1,04% du RNB. En 2010, l'APD a dépassé la barre de 1% du RNB et le gouvernement souhaitait de maintenir cet effort, même en cette période de crise économique. L'échéance des élections au Conseil de sécurité d'octobre 2012 se rapprochant, le Luxembourg est prêt à assumer la charge conférée au Conseil de sécurité par la Charte, ceci en pleine transparence et dans le respect de l'égalité souveraine des Etats.

Lutte contre l'impunité

En 2010, le Luxembourg a poursuivi la lutte contre l'impunité et pour une justice pénale universelle, objective et efficace. Le 31 mai, le Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a réitéré le soutien du Luxembourg à la Cour Pénale Internationale (CPI), ceci à l'occasion d'un discours prononcé lors de la première Conférence de révision du Statut de Rome de la CPI. Cette Conférence, qui s'est tenue du 31 mai au 11 juin à Kampala, a permis d'acter - avec l'appui actif du Luxembourg - un certain nombre d'avancées importantes dans la mise en œuvre du Statut de Rome. En 2010, le Luxembourg a contribué financièrement au Fonds d'affectation spéciale pour les Pays les Moins Avancés de la CPI, de même qu'à la Coalition pour la CPI. En 2010, le Luxembourg a également renouvelé son soutien, y compris financier, au Tribunal Spécial pour la Sierra Leone, de même qu'au Tribunal Spécial pour le Liban. Par ailleurs, le Luxembourg a annoncé en novembre son intention de contribuer financièrement à l'organisation du procès de l'ancien Président tchadien, Hissène Habré.

Non prolifération et désarmement

TNP – Conférence de révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires

Le Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères a participé à la Conférence de révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue à New York, en mai 2010. M. Asselborn, un des premiers orateurs de la Conférence, a réitéré l'importance d'un régime de non-prolifération et de désarmement fort et a lancé un appel aux régimes iranien et nord-coréen de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Conférence de désarmement

En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), le Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères a participé à la réunion de haut niveau qui avait pour but de revitaliser les travaux de la Conférence de désarmement à Genève. M. Asselborn a lancé un appel aux membres de la Conférence de Désarmement de passer à l'acte, en redoublant les efforts pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'entamer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Boston Symposium – Traité sur le commerce des armes

Après la première commission préparatoire en vue de la négociation future d'un Traité sur le commerce des armes en juillet 2010, l'université de Boston a organisé un symposium sur ce sujet : le Luxembourg qui a cofinancé ce symposium, participé activement à ses travaux du symposium et espère que les conclusions du symposium nourriront les travaux de la deuxième PrepCom, prévue en 2011.

Convention sur les armes à sous-munitions

La Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur le 1er août 2010. Le Luxembourg a été parmi les premiers Etats à la ratifier. Jean Asselborn a participé, les 9 et 10 novembre 2010, à la première réunion des Etats-parties à la Convention, à Vientiane au Laos, où il a plaidé pour l'universalisation de la Convention et souligné l'importance pour la communauté internationale d'établir un programme d'action visant à mettre en œuvre les engagements de la Convention, comme la destruction des stocks et l'assistance aux victimes.

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

En 2010 et 2011, le Luxembourg est membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), basée à La Haye. Le Conseil exécutif est l'organe dirigeant de cette organisation consacrée à l'élimination d'une catégorie complète d'armes particulièrement honnies, les armes chimiques

OTAN

Parmi les dossiers clés pour le Luxembourg, les suivants méritent d'être mentionnés :

Le 24e Sommet de l'OTAN s'est tenu à Lisbonne les 19 et 20 novembre 2010. Il a été l'occasion, pour les 28 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance, d'adopter un nouveau concept stratégique, d'annoncer, aux côtés du président afghan, une stratégie de transition en Afghanistan et de relancer, en présence du Président Medvedev, les relations entre l'OTAN et la Russie.

Le concept stratégique et la Déclaration du Sommet entérinent également une réforme de l'OTAN. Les effectifs de la structure militaire seront réduits et ses implantations rationalisées. Le nombre des Agences sera ramené à 3, au lieu de 14 actuellement. La réforme des agences de l'OTAN touche le Luxembourg directement puisqu'avec NAMSA nous hébergeons la plus grande de ces agences.

Enfin, le Luxembourg s'est mis en avant avec l'initiative conjointe du Benelux avec l'Allemagne, la Norvège, de la Pologne et l'Islande en vue d'inclure des éléments sur le futur de l'armement nucléaire en Europe dans le nouveau Concept Stratégique de l'OTAN.

En 2010, le Luxembourg a poursuivi sa participation militaire aux opérations de l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan.

OSCE

Le ministre des Affaires étrangères a participé au Sommet de l'OSCE qui s'est tenu du 1 au 2 décembre 2010, à Astana. Premier Sommet de l'organisation depuis 11 ans, la réunion a permis l'adoption de la « Déclaration commémorative d'Astana : Vers une communauté de sécurité ». Celle-ci reconferme, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, des éléments clés de l'acquis de l'OSCE et notamment la conception selon laquelle « les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants et ne relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné ». La déclaration charge les futures Présidences-en-exercice de veiller à la mise en œuvre de la déclaration et de développer un plan d'action concret sur la base des travaux de la Présidence kazakhe.

OCDE

L'OCDE accueilli en 2010 quatre nouveaux membres (Estonie, Slovaquie, Israël et Chili). Il s'agit du premier élargissement depuis 2000 et souligne la volonté de l'OCDE de tenir compte de l'évolution de la réalité économique du monde et de garder une représentativité pertinente pour affronter les défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui. Le Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría s'est rendu à Luxembourg, le 31 mars 2010, à l'occasion de la présentation de l'Examen environnemental du Luxembourg par l'OCDE. Lors de sa visite, M. Gurría a également eu des pourparlers avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et le ministre des Finances ainsi qu'une rencontre avec le président de la Chambre des Députés. Des ministres luxembourgeois ont participé à diverses ministérielles ou ont eu des entrevues à l'OCDE sur les analyses faites par les experts de l'OCDE et les évaluations par les pairs sur le Luxembourg.

En 2010, le Luxembourg a poursuivi sa politique d'extension du réseau de **conventions de non double imposition**, incluant le standard de l'OCDE en matière d'échange d'informations sur demande en matière fiscale, par des protocoles ou avenants à des conventions existantes ou la négociation de nouvelles conventions. Ces efforts pour accroître la compétitivité de la place financière et de l'économie luxembourgeoises ainsi que la mise en place d'un *level playing field* en matière d'échange d'informations au niveau international ont déjà été amorcés en 2009. C'est aussi dans cette optique que le Luxembourg participe activement aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

D'autre part, la Chambre des Députés a approuvé, en octobre 2010, un paquet de lois renforçant la législation et la réglementation luxembourgeoise en matière **d'anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme**. Cette nouvelle législation et sa mise en œuvre témoignent de la volonté politique du Luxembourg de se mettre en adéquation avec les standards internationaux, notamment ceux du Groupe d'Action Financière (GAFI). Le Luxembourg répond ainsi aux critiques émises dans le Rapport d'évaluation mutuelle du GAFI, publié en février 2010. Le Ministère des Affaires étrangères a été associé à la rédaction de ces lois ainsi qu'aux démarches politiques dans nos pays partenaires afin de souligner l'engagement du gouvernement à encadrer la place financière des standards reconnus au niveau international.

OMC

Concernant les négociations à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur le cycle de Doha pour le développement, force est de constater que les discussions au niveau des différents groupes de négociations sont restées bloquées l'année passée et ceci malgré le fait que, dans toutes les rencontres à haut niveau, chaque partie a réitéré sa volonté de conclure ce cycle. Le Luxembourg soutient la Commission européenne dans ses efforts visant à revitaliser le cycle de Doha et espère que ces négociations, qui favorisent une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, soient couronnées de succès.

4. Le Luxembourg – capitale européenne

La perception du Luxembourg comme acteur européen est due principalement à son engagement politique en faveur de l'intégration européenne mais aussi à la présence sur son territoire de nombreuses institutions et organismes communautaires. La politique du siège revêt dès lors une importance particulière pour la visibilité du pays sur la scène européenne, voire, internationale.

Si la présence des institutions européennes est ancrée dans les traités et décisions du Conseil, la réputation de Luxembourg comme siège européen est une question qui réclame une attention constante. Le comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, présidé par le Secrétaire Général des Affaires étrangères, reste l'interlocuteur privilégié des institutions et le principal instrument pour faire le suivi des différents projets immobiliers.

Véritable vitrine de l'effort du Luxembourg en matière du siège, le plateau du Kirchberg continue de voir d'imposants projets se réaliser à un rythme soutenu. L'année 2010 a vu un certain nombre de projets entrer dans la phase décisive :

Commission européenne : Jean Monnet 2 – le nouveau bâtiment de la Commission, qui doit, à terme, remplacer le Jean Monnet 1, aura une superficie totale de 120.000 m² et devrait pouvoir accueillir à la fin de la décennie quelque 3.000 agents. Le lauréat du concours d'architecture a été désigné le 8 décembre 2010. Le projet du bureau JSWD Architekten en collaboration avec « Atelier d'architecture Chaix & Morel et associés » a été retenu à l'unanimité.

Parallèlement, un contrat-cadre visant à arrêter tous les détails financiers et techniques relatifs à la réalisation de ce projet, ainsi que les modalités de consultation et d'information de la Commission, a été élaboré dans le courant de l'année et sera signé en 2011.

Parlement européen : Konrad Adenauer 2 – les préparatifs relatifs à l'extension du KAD2 ont avancé dans le courant de l'année 2010. Les travaux de terrassement, commencés en mars 2009, se sont poursuivis durant l'année envisagée, si bien que les travaux de construction du bâtiment proprement dit devraient pouvoir commencer en 2011.

Suite à une lettre du Président du Parlement européen au Premier ministre Juncker au printemps 2010, le Luxembourg s'est montré disposé à accompagner le projet au-delà de l'engagement prévu initialement dans le contrat-cadre en assistant les services du Parlement pour la suite du chantier via la création d'un comité d'accompagnement, au rôle exclusivement consultatif.

Centre de Traduction : Nouvel Hémicycle – la question du site définitif pour le Centre de traduction a été réglée, puisqu'il a été retenu que le bâtiment « Nouvel Hémicycle » (NHE) correspondait aux besoins du Centre. L'immeuble doit être mis en conformité avec les normes de sécurité en vigueur. Un « Memorandum of Understanding » arrêtant les détails financiers et techniques relatifs à la réalisation de ce projet a été élaboré dans le courant de l'année et sera signé au premier semestre 2011.

D'autres projets ont suivi leur cours durant l'année, au premier titre desquels il faut relever l'**Ecole Européenne 2**, particulièrement importante pour assurer la scolarisation des enfants des fonctionnaires européens à Luxembourg. Sous l'égide du Comité de coordination, des réflexions concernant le volet du transport des élèves ont été entamées.

Conformément au programme gouvernemental, le Comité de coordination entend également œuvrer en faveur de la consolidation **des services de la Commission et du Secrétariat du Parlement européen** à Luxembourg. Ainsi lors de la réunion entre le Vice-Président de la Commission européenne, M. Maros Sefcovic, et le Ministre Jean Asselborn, en juin 2010, il a été décidé de créer un groupe de travail spécifique chargé de passer en revue les accords politiques et juridiques en vigueur et d'évaluer les effets qu'ils produisent à l'heure actuelle.

Le transfert réussi du siège de la Ligue européenne de Natation au Luxembourg en avril 2010, après ceux de la fédération européenne de tennis de table et de la fédération européenne de Volleyball, a amené le Comité de coordination à se pencher sur la question de l'**implantation de fédérations sportives** au Luxembourg. Le comité a accueilli en mai 2010 des représentants du Ministère des Sports et s'est montré disposé à apporter son appui dans la mesure du possible.

L'année 2010 aura été marquée par des velléités de réformes des agences de l'OTAN. La **NAMSA**, établie à Capellen depuis 1967, est évidemment concernée par un éventuel réagencement des agences. Des contacts réguliers entre notre Représentation

permanente auprès de l'OTAN et le Secrétariat Général du Ministère des affaires étrangères ont eu lieu à ce sujet.

5. La coopération au développement et l'action humanitaire

Le Luxembourg continue de se situer dans le peloton de tête parmi les cinq pays qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies, correspondant à une APD de 0,7% du RNB.

Après avoir, pour la première fois, atteint l'objectif gouvernemental d'une **aide publique au développement** (APD) à hauteur 1% du Revenu National Brut (RNB) en 2009 (plus de 297 millions), ce volume d'aide a été confirmé en 2010.

Signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 et du Programme d'Action d'Accra de 2008, le Luxembourg s'engage à respecter ses obligations en matière de **qualité de son aide publique au développement**. En 2010, le département a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'efficacité de son aide comme prévu dans le plan d'action adopté en 2009, en collaboration avec les bureaux de la coopération et Lux-Development.

En juillet 2010, le président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, M. Eckhard Deutscher, a visité le Luxembourg à l'occasion de la revue à mi-parcours de l'état de mise en œuvre des recommandations de l'examen des pairs du CAD de 2008. Dans ses conclusions, adressées au CAD en septembre, le président a salué les efforts de la Coopération luxembourgeoise, en mettant en exergue, notamment, la formulation de stratégies sectorielles et méthodologiques, le nouvel accent mis sur l'intégration régionale, les améliorations dans la notification des statistiques, les progrès en matière d'efficacité de l'aide et la nouvelle stratégie pour l'action humanitaire.

La **5^e édition des Assises de la coopération** s'est tenue les 14 et 15 septembre 2010 sous le double signe du bilan intermédiaire des Objectifs du millénaire pour le développement et de la cohérence des politiques, deux sujets qui sont intimement liés. Quatre tables rondes ont permis de faire le point sur quatre sujets en relation avec la politique au développement : commerce extérieur, changement climatique, approche régionale et insécurité. Le nouveau format de discussion a facilité le dialogue et le débat entre bon nombre d'experts venant des différentes composantes de la communauté de la coopération au développement du Grand-Duché ainsi que des représentants des ambassades et des bureaux régionaux de Lux-Development dans les pays partenaires et d'organisations internationales comme le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Coopération bilatérale

En 2010, le Ministère a poursuivi sa politique de **concentration géographique sur les dix pays partenaires** de la Coopération luxembourgeoise (Burkina Faso, Cap Vert,

Laos, Mali, Namibie, Nicaragua, Niger, Salvador, Sénégal et Vietnam). Signalons à cet égard que la fin de la coopération bilatérale avec la Namibie est prévue pour le courant de l'année 2011, conformément à ce qui avait été convenu, d'un commun accord, lors de la signature du 2^e Programme indicatif de coopération (PIC) en 2007. Comme cela a été le cas pour les autres années, une attention particulière a également été apportée à la coopération au bénéfice des Territoires palestiniens occupés et des Balkans occidentaux (Kosovo notamment).

Les **secteurs d'intervention prioritaires de la coopération bilatérale** restent la santé, l'éducation et le développement local intégré, avec un accent mis sur l'eau et l'assainissement. Signalons que le domaine de l'éducation est étoffé par un volet de formation et d'insertion professionnelles. Les instruments de micro finance sont mis à profit comme complément aux activités menées dans les autres domaines chaque fois qu'ils peuvent fournir une valeur ajoutée. De manière générale, la création des secteurs financiers inclusifs est encouragée.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs s'est rendue au **Cap Vert** les 5 et 6 juillet 2010 pour finaliser et signer le 3^e PIC entre les deux pays. D'un montant de 60 millions d'euros, ce PIC de 3^e génération définit les relations de coopération entre les deux pays partenaires pour les années 2011 à 2015. Ses axes d'intervention sont :

- l'éducation et la formation/insertion professionnelle incluant la microfinance, les activités génératrices de revenus, le soutien aux PME/PMI et le développement du marché de l'emploi, notamment dans le secteur du tourisme,
- l'eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives (désalinisation de l'eau de mer/ rétention d'eau de surface),
- l'appui à la santé et aux cantines scolaires à travers un renforcement institutionnel de l'Institut Capverdien d'Action Sociale Scolaire (ICASE) et la mise en œuvre du Plan National de Santé scolaire et du Programme National des Cantines scolaires,
- l'aide alimentaire.

Le PIC III innove en prévoyant pour la première fois une aide budgétaire sectorielle dans le cadre de l'appui à l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle. En 2011, le Luxembourg rejoindra le Groupe consultatif des donateurs d'appui budgétaire et s'associera aux partenaires techniques et financiers pour assurer le suivi de l'aide budgétaire.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a effectué une visite officielle au **Nicaragua**, du 24 au 26 mai 2010, à l'occasion de la 6^e commission de partenariat entre les deux pays. La commission était présidée par Valdrack Jaentschke, vice-ministre des Affaires étrangères en charge de la coopération au développement. La ministre Jacobs a été reçue, à cette occasion, par le président de la République, Daniel Ortega pour un échange nourri sur les relations de coopération entre le Luxembourg et le Nicaragua.

Suite à la visite officielle au Nicaragua, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire s'est rendue au **Salvador**, le deuxième pays partenaire privilégié de la

coopération luxembourgeoise en Amérique centrale. Elle a notamment été reçue par le ministre salvadorien des Affaires étrangères, Hugo Roger Martínez Bonilla. La 6^e Commission de partenariat, co-présidée par Madame Jacobs et Monsieur Segovia, secrétaire technique de la Présidence, a permis de faire le point sur l'état d'avancement du programme de la coopération luxembourgeoise. Les deux parties sont convenues de prolonger le Programme indicatif de coopération (PIC) 2007-2010 d'une année pour consolider les acquis des projets de développement

Notons par ailleurs deux autres commissions de partenariat qui ont eu lieu à Luxembourg : la 6^e commission de partenariat avec le **Laos**, en mai, et la 7^e commission de partenariat avec le **Sénégal**, au mois de novembre 2010.

Face à la crise institutionnelle que traversait le **Niger** en 2009, le gouvernement luxembourgeois avait décidé en août 2009 de suspendre la préparation des nouveaux projets et programmes prévus au titre du PIC 2008 – 2012. En vertu des propositions concrètes, pour un retour à l'ordre constitutionnel, faites par la junte militaire qui a pris le pouvoir au Niger le 18 février 2010, le Luxembourg a, en juillet 2010, pris la décision de graduellement reprendre sa coopération avec le pays. Dans un premier temps, le Ministère a invité son agence Lux-Development à reprendre les coopérations suspendues en août 2009 et de renouer les contacts avec les ministères techniques à Niamey. Pour les étapes suivantes d'une reprise de la coopération, le Luxembourg s'est inspiré de la feuille de route préparée par la Commission Européenne. La suspension de la coopération avec le Niger pourra être totalement levée si le programme de transition politique en cours restaure la démocratie jusqu'en mars 2011, comme convenu dans le programme de transition présenté par la junte au pouvoir.

Coopération multilatérale

Le Luxembourg a, quant à lui, voulu renforcer les relations de coopération avec ses **partenaires multilatéraux privilégiés** – le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT) et le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) – et a su maintenir le niveau de ses contributions volontaires et thématiques en 2010.

Relevons en outre que la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a participé du 28 au 30 juin à la session de fond 2010 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) à New York. Une **entrevue avec le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon** a permis un échange de vues sur la préparation du sommet de suivi sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en septembre, à New York.

La ministre a, par la suite, participé à la **réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur les OMD** (20 au 22 septembre à New York). Ce Sommet devait permettre, dix ans après l'adoption de la déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement, de tirer un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD et de définir les efforts et priorités nécessaires pour leur réalisation d'ici 2015. La ministre, à l'occasion de son allocution à l'Assemblée générale, a appelé à redoubler d'efforts dans les secteurs et dans les

régions qui accusent les retards les plus importants, à l'instar de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile et a confirmé la détermination du gouvernement luxembourgeois à respecter ses engagements en la matière.

Notons à ce titre que le Luxembourg s'est fortement impliqué, au sein de l'**Union européenne**, à ce que les chefs d'Etat et de gouvernement confirment au Conseil européen (CE) du mois de juin l'engagement collectif de l'UE de consacrer 0,7% du RNB à l'aide publique au développement en 2015. Il a été décidé qu'un rapport annuel sur le respect de ses engagements sera présenté aux chefs d'Etat et de gouvernement.

Le Commissaire général de l'**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)**, Filippo Grandi, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 8 décembre 2010. L'occasion de rappeler l'engagement de longue date de la Coopération luxembourgeoise en faveur des Territoires palestiniens occupés (TPO). A ce titre, des contributions importantes (7 millions d'euros) en faveur des TPO sont affectées chaque année à des projets de soutien dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, de l'aide humanitaire et de la coopération avec les ONG.

Action humanitaire

En 2010, le Ministère a déboursé plus de 30 millions d'euros au titre de l'action humanitaire, répartis entre ses trois piliers : (1) l'aide d'urgence, (2) la transition, la réhabilitation et la reconstruction, et enfin (3) la prévention. Conformément à la stratégie luxembourgeoise en la matière, la majeure partie du budget a été allouée à l'aide d'urgence.

Deux pays ont été particulièrement touchés en 2010. Pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre d'**Haïti**, le 12 janvier 2010, le Luxembourg a décidé d'accorder des aides d'urgence à hauteur de 1,2 millions d'euros, à mettre en œuvre en collaboration avec ses partenaires en matière humanitaire. Il a également été décidé de réserver une enveloppe de 500.000 euros par an sur la période 2010-2012 afin de soutenir les activités de réhabilitation et de reconstruction à Haïti.

Suite aux inondations catastrophiques qui ont touché le **Pakistan**, le Luxembourg a réagi rapidement en déployant différentes mesures de soutien aux populations affectées. Le Ministère a mis à disposition une aide d'urgence de 2,7 millions d'euros via les partenaires multilatéraux et les ONG. L'armée luxembourgeoise a aidé le Pakistan en envoyant une unité de purification d'eau, trois camions, un véhicule tout-terrain ainsi qu'une équipe de 8 militaires dans la province du Sind, située au sud du pays. Cette mission s'est déroulée sous l'égide de l'UNICEF.

A l'occasion de la déclaration sur la coopération au développement à la Chambre des Députés, au mois de mars, Madame la Ministre Jacobs a annoncé une coopération avec des opérateurs spécialisés pour explorer les **moyens techniques et logistiques en vue de garantir des services de télécommunication adéquats en cas de catastrophes naturelles**, comme par exemple le tremblement de terre en Haïti.

Signalons, enfin, que le Président du **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**, M. Jakob Kellenberger, s'est rendu à Luxembourg, le 7 octobre, pour une

visite de travail. L'occasion de convenir de l'excellence de la collaboration du Luxembourg avec le CICR, qui est un des plus anciens et des plus importants partenaires de l'action humanitaire luxembourgeoise.

Initiatives en matière de microfinance

L'activité en matière de microfinance a connu son point d'orgue avec la cérémonie du « 3^e prix européen de la microfinance », organisée en parallèle à la tenue annuelle de la « **semaine européenne de microfinance** ». Cet événement a réuni quelque 380 professionnels du secteur, fin novembre à Luxembourg. Dans ce cadre, le Directeur de la coopération au développement a été élu président de la « Plateforme européenne de la microfinance ».

Visites et déplacements de Mme la Ministre Jacobs en 2010

2 février	Entrevue avec le Ministre de l'Éducation du Kosovo à Luxembourg
5 mars	Visite du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères du Népal à Luxembourg
18 mars	Entrevue avec le Ministre de l'Énergie et de l'Eau du Mali à Luxembourg
12 avril	Visite du Premier Ministre du Cap Vert à Luxembourg
24-28 mai	Commission de partenariat au Nicaragua et au El Salvador
31 mai	Entrevue avec le Ministre du Plan et de l'Investissement du Laos à Luxembourg
8 juin	Entrevue avec le Ministre du Sénégal de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle à Luxembourg
9 juin	Entrevue avec le Ministre des Affaires Étrangères de Sao Tomé e Príncipe à Luxembourg
14 juin	Entrevue avec la Secrétaire d'Etat de la Coopération de Slovénie à Luxembourg
18 juin	Visite du Ministre des Affaires Étrangères du Sénégal à Luxembourg
27-30 juin	ECOSOC à New York
2 juillet	Visite du Ministre des Affaires Étrangères de Monaco à Luxembourg
4-7 juillet	Célébration du 30 ^e anniversaire de l'indépendance au Cap Vert
20 juillet	Visite de M. E. Deutscher, Président du Comité d'Aide au Développement à Luxembourg
14 septembre	Rencontre avec M. Laurent Bossard, Directeur du Club de Sahel de l'Afrique de l'Ouest à Luxembourg
19-23 septembre	Sommet « Objectifs du Millénaire pour le Développement » à New York
7 octobre	Visite de M. J. Kellenberger, Président du CICR à Luxembourg
27 octobre	Réunions avec agences de l'ONU à Genève (BIT, GAVI, ONUSIDA, Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme)
8 novembre	Commission de partenariat avec le Sénégal à Luxembourg
22 novembre	Entrevue avec M. Carlos Veiga, candidat de l'opposition du Cap Vert à Luxembourg
29-30 novembre	Sommet UE-Afrique en Libye
1-2 décembre	Visite du Premier Ministre Jean-Claude Juncker en Tunisie
6 décembre	Journées européennes du développement à Bruxelles
8 décembre	Visite du Commissaire général de l'UNRWA Filippo Grandi à Luxembourg
17 décembre	Entrevue avec le Ministre de la Santé du Laos à Luxembourg

6. La Défense

En 2010, les engagements luxembourgeois à l'Union européenne, à l'Otan et à l'Onu se sont traduits par une **présence militaire** au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, au Liban, en République démocratique du Congo ainsi qu'en Ouganda.

Sous l'égide de ces organisations, l'armée luxembourgeoise a participé en 2010 à 6 missions de maintien de la paix à l'étranger.

Il s'agit de :

- la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) : depuis avril 2000 (23 militaires),
- la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) : depuis juillet 2003 (9 militaires),
- l'opération de l'UE en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) : depuis novembre 2004 (1 militaire),
- la mission de l'UE en République démocratique du Congo – réforme du secteur sécuritaire (EUSEC RDC) : depuis avril 2006 (1 militaire),
- la mission des Nations Unies au Liban (FINUL) : depuis octobre 2006 (3 militaires de mars à juin 2010)
- la mission militaire de formation des forces de sécurité somaliennes en Ouganda (EUTM Somalia) : 1 militaire de mai à septembre 2010

Par ailleurs, le Luxembourg a continué à participer à l'opération EUNAVOR ATALANTA (lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie) de l'Union européenne par la mise à disposition d'avions de patrouille maritime stationnés au Seychelles.

Rappelons également que, sous l'égide de l'UNICEF, 9 membres du peloton de purification d'eau de l'armée luxembourgeoise ont mené une mission humanitaire d'une durée de 4 semaines au Pakistan à la suite du tremblement de terre qui a frappé ce pays en août 2010.

Au cours de l'année 2010, le Ministre de la Défense, M. Jean-Marie Halsdorf, accompagné d'une délégation de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense de la Chambre des Députés, a visité les contingents luxembourgeois déployés au Kosovo, Afghanistan et au Liban.

Réforme de l'armée

Les travaux sur la mise en œuvre de la réforme de l'armée, à la suite des deux lois adoptées le 21 décembre 2007, portant respectivement sur l'organisation militaire (« réforme de l'armée ») et les dépenses d'investissement dans ses capacités et moyens militaires (« programme d'acquisition militaire »), se sont poursuivis en 2010.

La livraison des premiers véhicules PRV (Protected Reconnaissance Vehicle) a eu lieu en 2010 permettant ainsi de débiter le programme d'instruction sur les nouveaux véhicules.

Dans le cadre de la poursuite de la diversification de l'effort de défense par des moyens existants au Luxembourg, le département a continué de mettre à disposition de certains alliés des capacités de communication satellitaires utiles pour leurs opérations.

Le Luxembourg a également participé aux négociations visant à dépasser les difficultés rencontrées par le programme A400M.

Visites et déplacements de Monsieur le Ministre Halsdorf en 2010

4-5 février	Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'OTAN à Istanbul
10 février	Visite du quartier général de l'opération ATALANTA de l'UE à Northwood
12 avril	Visite à Luxembourg de M. Hervé Morin, Ministre de la Défense de la République française à Luxembourg
24-25 février	Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'UE à Palma de Majorque
22-24 mars	Visite auprès des contingent luxembourgeois en Afghanistan et au Liban
26 avril	Conseil Affaires étrangères – volet Défense à Bruxelles
10-11 juin	Réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles
24 juin	Visite au Luxembourg de M. Anders Fogh Rasmussen, secrétaire général de l'OTAN
30 juin	Visite à Luxembourg de l'amiral James G. Stavridis, Commandant suprême des forces alliés en Europe (SACEUR)
2 juillet	Visite à Luxembourg de l'amiral Giampaolo Di Paola, président du Comité militaire de l'OTAN
20 septembre	Visite de M. Pieter De Crem, Ministre du Royaume de Belgique à Luxembourg
23-24 septembre	Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'UE à Gand
14 octobre	Réunion des Ministres des Affaires étrangères et la Défense de l'OTAN à Bruxelles
	Signature à Bruxelles d'un Memorandum of Understanding (MOU) renouvelant l'accès aux marchés publics dans le domaine de la défense par le Secrétaire d'Etat américain à la Défense, Robert Gates, et le Ministre Halsdorf
21-22 octobre	Visite à Luxembourg de M. Nguyen Huy Hieu, Vice-Ministre de la Défense de la République socialiste du Vietnam
19-20 novembre	Sommet de l'OTAN à Lisbonne
5-7 décembre	Visite auprès des contingents luxembourgeois en Afghanistan et au Kosovo

7. L'immigration au Luxembourg

Dans le cadre des propositions pour l'amélioration de la compétitivité nationale soumis au Comité de coordination tripartite en avril, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur avait présenté, entre autres, des mesures pour une meilleure convergence entre la politique d'immigration et les besoins économiques du Luxembourg. Un groupe de réflexion interministériel, impliquant la Direction de l'Immigration et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, a commencé à élaborer des recommandations pour la mise en œuvre de ces propositions, cherchant à concilier le besoin d'une politique proactive en matière d'immigration économique avec d'autres considérations, comme celles liées à la sécurité et aux obligations du pays envers ses partenaires européens.

Sur le plan législatif, la Direction de l'Immigration a préparé la transposition de la directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009, établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers, aux fins d'un emploi hautement qualifié ainsi

que de la directive 2009/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009, prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers, en séjour irrégulier.

Par ailleurs, une adaptation de la procédure de recrutement de travailleurs de pays tiers a été proposée en 2010. Le projet de loi portant création de l'Agence pour le Développement de l'Emploi prévoit que le test du marché ne sera plus opéré dans le cadre de l'examen d'une demande d'autorisation de séjour pour travailleur salarié mais qu'il sera fait, en amont, par l'Agence pour le Développement de l'Emploi.

Afin de se conformer aux nouvelles exigences européennes et internationales en matière de sécurité de documents, la Direction de l'Immigration a lancé, en coopération avec le Centre des technologies de l'Information de l'Etat, les travaux pour préparer l'introduction, en mai 2011, des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers sous forme de cartes à puce contenant des données biométriques.

En matière de libre circulation des personnes, la Direction de l'Immigration a traité 11.234 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus des ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse). Les principaux pays de provenance des titulaires d'attestations d'enregistrement ont été le Portugal, la France, l'Allemagne et la Belgique. La Direction de l'Immigration a également délivré 1.496 cartes de séjour à des membres de famille, ressortissants de pays tiers, de citoyens de l'Union ou de ressortissants de pays assimilés. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont été le Brésil, le Cap-Vert, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et le Maroc.

Documents délivrés en matière de libre circulation des personnes pendant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Attestations d'enregistrement (délivrées par les administrations communales pour le compte du Ministère des Affaires étrangères)	11.234
Attestations de séjour permanent	11.793
1 ^{er} carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.496
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	324

La Direction de l'Immigration a émis au total 1.684 autorisations de séjour temporaire, 6.945 titres de séjour et 366 autorisations de travail à des ressortissants de pays tiers.

Autorisations délivrées à des ressortissants de pays tiers par catégorie pendant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Catégorie	Type	AST (1 ^{ère} délivrance)	TS (1 ^{ère} délivrance et renouvellement)	AT
	Travailleur salarié		136	1306
Travailleur salarié détaché		16	18	2
Travailleur salarié transféré		154	226	11
Travailleur HQ		125	128	16
Travailleur indépendant		9	70	
Sportif joueur		28	19	4
Sportif entraîneur		3	5	2
Sportif joueur-entraîneur		5	4	
Elève		234	241	
Etudiant		177	266	
Stagiaire		21	12	1
Volontaire		4	8	
Chercheur		35	36	14
Membre de famille		520	2999	10
Vie privée		160	504	
Résident de longue durée CE			770	
Prestataires de services EU		5	3	3
Protection internationale		52	225	
Travailleur pensionné			105	
	Total	1684	6945	366

Légende :

AST= Autorisation de séjour temporaire (1^{ère} délivrance)

TS = Titre de séjour (1^{ère} délivrance et renouvellement)

AT= Autorisation de travail

De sus, la Direction de l'Immigration a visé 2.067 titres de légitimations délivrés par les institutions européennes et organisations internationales ayant leur siège au Luxembourg.

Asile

Après une baisse continue des demandes de protection internationale entre 2004 et 2009, l'année 2010 a connu une nette progression des demandes (de 333 en 2009 à 505 en 2010). Alors que le Kosovo a été, en 2010 comme en 2009, le principal pays de provenance des demandeurs de protection internationale, la Serbie est devenue le deuxième pays de provenance en 2010. Cette tendance s'est confirmée et amplifiée au cours des premiers mois de l'année 2011.

Evolution des demandes de protection internationale (2008-2010) + janvier 2011

Année	Demandes	Demandeurs	Répartition par continent (%)	Principaux pays d'origine (demandeurs)
2008	299	463	Afrique 17 Asie 15 Europe 68	1. Kosovo 201 2. Bosnie-Herzégovine 31 3. Iraq 29 4. Iran 18 5. Serbie 18

2009	333	505	Afrique	20	1. Kosovo	132
			Asie	25	2. Iraq	65
			Europe	54	3. Bosnie-Herzégovine	35
			Amériques	1	4. Russie	27
					5. Albanie	26
2010	505	786	Afrique	20	1. Kosovo	162
			Asie	23	2. Serbie	148
			Europe	57	3. Iraq	95
					4. Algérie	44
					5. Iran	32

Quant aux décisions en matière de protection internationale, il y a lieu de noter une tendance à la baisse des décisions d'accord du statut de réfugié en même temps qu'une hausse des demandes de rejet. 347 personnes déboutées de leur demande de protection internationale ont été régularisées par le travail après un examen au cas par cas des dossiers. La majorité des personnes était originaire du Kosovo et se trouvait au Luxembourg depuis plusieurs années.

Evolution des décisions en matière de protection internationale (2008-2010)

Année	Accords du statut de réfugié	Accords d'une protection subsidiaire	Décisions d'incompétence (cas Dublin)	Décisions de rejet (procédure normale)	Décisions de rejet (procédure accélérée)	Accords de tolérances
2008	107	0	83	188	39	200
2009	141	11	122	169	16	30
2010	83	19	130	237	3	18

Sur le plan européen, le Luxembourg a continué son engagement en faveur de la création d'un espace européen commun d'asile. Dans cet esprit, la Direction de l'Immigration a été impliquée, aux côtés de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), dans le programme pilote de relogement intra-européen de réfugiés maltais (EUREMA). Ce programme pilote visait à reloger les bénéficiaires d'une protection internationale depuis Malte vers d'autres Etats membres de l'UE, en vue d'aider le pays placé en première ligne des itinéraires migratoires vers l'Europe. Ainsi, au mois de juillet 2010, six personnes, un couple éthiopien-érythréen et deux femmes somaliennes, accompagnées des leurs bébés, furent relogés au Luxembourg. Le projet pilote était mené en coordination étroite avec le gouvernement maltais, le UNHCR et l'OIM et a bénéficié d'un cofinancement par le Fonds européen pour les réfugiés

Avec l'aide de ce même Fonds, la Direction de l'Immigration a réalisé en 2010, comme les années précédentes, des tests linguistiques auprès des demandeurs de protection internationale qui n'ont pas présenté des documents permettant de déterminer leur pays d'origine (20 tests en 2010). Le recours au cofinancement du Fonds européen pour les réfugiés a également offert la possibilité d'envisager une étude indépendante sur le fonctionnement de la phase non contentieuse de la procédure d'asile.

Les éloignements et la rétention

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a déposé le projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et

l'immigration ainsi que la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection. Ce projet entend transposer des dispositions non encore reprises dans la législation et la réglementation nationales de la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (dite « directive retour »). En effet, la législation en matière d'immigration adoptée en 2008, de même que celle organisant le centre de rétention, comportent d'ores et déjà une grande partie de dispositions conformes à la directive comme celles relatives à la rétention, aux garanties procédurales lors de l'éloignement, au sursis à l'éloignement en cas de maladie et aux règles de bonne conduite à appliquer par les agents chargés de l'exécution d'une mesure d'éloignement.

Le projet de loi propose de nouvelles modifications, dont les plus importantes concernent :

- la promotion du retour volontaire : la personne qui fait l'objet d'une décision de retour dispose d'un délai pour satisfaire volontairement à l'obligation qui lui est faite de quitter le territoire ; le cas échéant ce délai de trente jours peut être prolongé, et pour le surplus, la personne concernée peut solliciter un dispositif d'aide au retour ;
- l'introduction, à côté de la rétention administrative en structure fermée, d'une mesure moins coercitive, à savoir l'assignation à résidence ;
- le renforcement du principe de la proportionnalité de la mesure de rétention ;
- le traitement strictement égal des personnes sujettes à l'obligation de retour, qu'elles soient en séjour irrégulier alors qu'elles ont immigré illégalement, ou qu'elles soient en séjour irrégulier parce qu'elles sont définitivement déboutées de leur demande en obtention d'une protection internationale et donc obligées de quitter le territoire : elles peuvent toutes, dans certaines circonstances et après vérification de cas en cas, se voir octroyer un report de l'éloignement pour une durée déterminée ;
- un assouplissement des conditions d'octroi d'une autorisation de séjour pour raisons humanitaires.

La transposition de la directive est opérée dans le strict respect des droits fondamentaux et de la dignité des étrangers en situation irrégulière.

En même temps, les travaux de mise en place d'un nouveau Centre de rétention se sont poursuivis. L'Administration du Centre de rétention, créée en 2009, a élaboré un projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et les modalités générales du régime de rétention du Centre de rétention qui a pour objet de fixer, en exécution de la loi du 28 mai 2009 portant création et organisation du Centre de Rétention, les droits et devoirs des personnes placées en rétention administrative. Il vise en même temps l'abrogation du règlement grand-ducal du 20 septembre 2002, créant un Centre de séjour provisoire pour étrangers en situation irrégulière, qui règle actuellement le régime de rétention des personnes en situation irrégulière.

Quant aux retours exécutés, 202 personnes en séjour irrégulier ont été rapatriées en 2010 (contre 207 personnes en 2009). On note que, suite à la consolidation du programme, le nombre de personnes assistées lors de leur rapatriement par l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) a augmenté (de 36 personnes en

2009 à 103 en 2010). Les personnes retournées ont bénéficié de l'aide à la réintégration pour couvrir leurs besoins immédiats après leur retour, notamment en matière de logement. De sus, l'OIM a offert dans 24 cas une assistance à la mise en place d'un « micro-business » et deux fois une aide à la recherche d'un emploi. Deux cas médicaux ont bénéficié d'une assistance supplémentaire pour personnes vulnérables. Cette évolution rejoint le souhait du Gouvernement de mettre davantage l'accent sur l'assistance au retour volontaire et à la réintégration.

La grande majorité des personnes éloignées étaient des ressortissants du Kosovo (89 personnes), du Brésil (14 personnes) et du Nigeria, du Monténégro et de la Serbie (10 personnes).

Alors que la majorité des personnes sont rapatriées par des vols commerciaux (165 personnes), 37 personnes ont été rapatriées par des vols sécurisés. Parmi les 4 vols sécurisés en 2010, 3 ont été des vols nationaux (à destination du Kosovo) et un vol a été organisé par l'Irlande, en collaboration avec l'agence européenne Frontex (à destination du Nigéria). Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers ou qui sont opérés par des vols charters nationaux bénéficient d'un soutien par le Fonds européen pour le retour.

Le nombre de personnes en rétention s'est élevé en 2010 à 175, dont 69 cas "règlement Dublin". Parmi les 106 personnes à éloigner vers leur pays d'origine, seules 36 ont finalement été rapatriées. La durée moyenne de la rétention était de 38 jours. Ce chiffre englobe toutefois aussi bien les cas dits «Dublin » (séjour nettement plus court en général) que les cas d'éloignements vers les pays d'origine. Les principaux pays d'origine des personnes placées en rétention ont été l'Algérie, le Nigéria, l'Iraq, le Kosovo et l'Iran.

Visites et déplacements de Monsieur le Ministre Schmit en 2010

21 janvier	Conseil JAI informel à Tolède, Espagne
28-29 janvier	Conseil EPSCO informel à Barcelone, Espagne
8 mars	Conseil EPSCO à Bruxelles
30 mars	Dîner de travail avec M. Angel Gurría, Secrétaire Général de l'OCDE, à Luxembourg
12 avril	Visite Ministre des Affaires étrangères du Cap Vert, M. José Brito, à Luxembourg
9 mai	Conférence « 60 Jahre Schuman-Plan » à Hanovre, Allemagne
15-16 juin	Conférence internationale du Travail à Genève
8 juillet	Conseil EPSCO informel à Bruxelles
15 juillet	Conseil JAI informel à Bruxelles
15-16 octobre	Réunion européenne des Etudiants luxembourgeois à Zurich
18-19 octobre	Visite de travail à Helsinki, Finlande
20 octobre	Réunion sur Roms à Strasbourg
4 novembre	Visite M. Jürgen Schwettmann, Directeur adjoint du BIT, à Luxembourg
8 novembre	Conseil JAI à Bruxelles

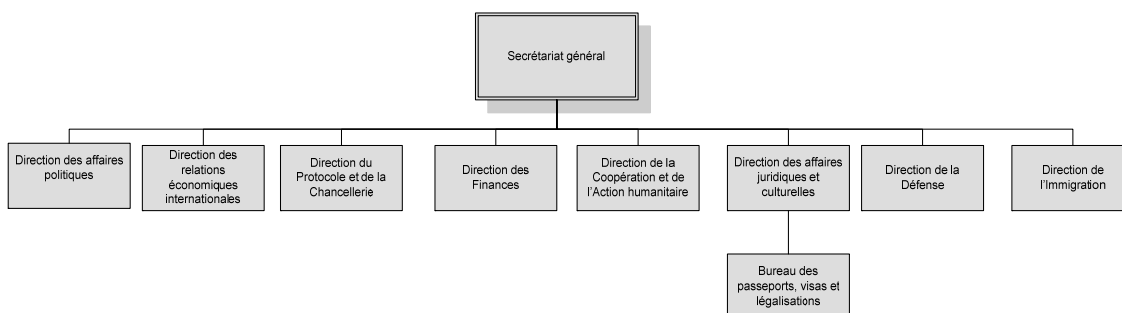
IV. Les moyens

1. Organisation du MAE

Le Ministère des affaires étrangères doit veiller à la cohérence de la politique étrangère du Luxembourg. Afin de tenir compte de tous les aspects de celle-ci, le Ministère est composé d'un Secrétariat général ainsi que de huit directions, qui travaillent en coordination.

Ministère des affaires étrangères Organigramme

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères
Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense
Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration



Des efforts considérables ont été entrepris en 2010 afin d'améliorer les procédures de travail du Ministère dans le but de faciliter la coordination et la réalisation des différentes tâches qui incombent au Ministère ainsi qu'aux missions diplomatiques et consulaires.

Ainsi le Secrétariat général a mis en place des **structures de coordination interne** et a rendu plus transparente la répartition des tâches moyennant un organigramme fonctionnel.

Le Ministère a également entamé une procédure de réforme de son programme de **gestion électronique de documents** afin de faciliter l'accès électronique aux documents pour tous les agents du Ministère et de mieux gérer leur traitement dans le but d'une cohérence interne accrue. Le nouveau projet de gestion électronique de documents sera mené sous l'égide du Centre des technologies de l'information de l'Etat dans le cadre de son programme **SIDOC** qui concerne toutes les administrations de l'Etat luxembourgeois.

L'année 2010 a également été consacrée à une meilleure **formation** du personnel du Ministère afin d'assurer que les agents du département appelés à assumer des fonctions diplomatiques et consulaires du Luxembourg à l'étranger disposent de bonnes connaissances dans tous les domaines d'intérêt pour notre pays à l'étranger. Ainsi un programme de formation a été mis en place avec « Luxembourg for Business » afin de fournir des briefings ciblés aux agents diplomatiques sur les différents secteurs clé de l'économie luxembourgeoise et des visites auprès d'entreprises, sociétés et acteurs de l'économie luxembourgeoise ont été organisés pour les diplomates.

2. Réseau diplomatique et personnel

Outre le secrétariat général et les huit directions, le MAE peut compter sur le réseau diplomatique luxembourgeois qui compte 36 missions diplomatiques et consulaires, ainsi qu'un Bureau de la coopération à l'étranger.

Les **missions diplomatiques et consulaires** se répartissent en 26 Ambassades bilatérales, 7 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales, 3 Consulats généraux et un Bureau de la coopération.

Le Luxembourg est accrédité auprès de 65 pays par des Ambassadeurs résidents ou non résidents, ceci à partir de ses missions diplomatiques à l'étranger ou bien à partir de la capitale. Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales à partir d'une représentation permanente résidente ou non résidente accréditée.

La représentation extérieure du Luxembourg

Mission diplomatique ou consulaire

co-accréditation

26 Ambassades bilatérales

Abou Dhabi (Emirats arabes unis)

Athènes (Grèce) - avec accréditation

Chypre
Géorgie
Roumanie

Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation

Indonésie
Laos
Malaisie
Singapour
Vietnam

Berlin (RFA)

Berne (Suisse) - avec accréditation

Liechtenstein

Bruxelles (Belgique)

Copenhague (Danemark) - avec accréditation	OTAN
	Finlande
	Norvège
	Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	Mali
Hanoi (Vietnam)	
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation	l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC)
	Union Africaine
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation	Cap Vert
Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation	Irlande
	Islande
	Organisation maritime internationale (OMI)
Madrid (Espagne) - avec accréditation	Andorre
Managua (Nicaragua)	
Moscou (Russie) – avec accréditation	Belarus
	Kazakhstan
New Delhi (Inde)	
Ouagadougou (Burkina Faso)	
Paris (France) - avec accréditation	OCDE
	UNESCO
	Monaco
Pékin (Chine) - avec accréditation	Mongolie
	Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation	Estonie
	Ukraine
Praia (Cap Vert)	
Rome (Italie) – avec accréditation	Malte
	Saint-Marin
	Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA)
	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
Tokyo (Japon) – avec accréditation	République de Corée
	Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation	Lettonie
	Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation	

Turquie
Slovénie
ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)

Washington (Etats-Unis) – avec accréditation

Canada
Mexique
Nicaragua
El Salvador

7 Représentations permanentes

RPUE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles

RPUEO: Représentation permanente auprès de l'UEO à Bruxelles / Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE

RPOTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles

RP Genève: Représentation permanente auprès de

l'Office des Nations-Unies

l'OMC et des organisations internationales

Consulat général

RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à **New York**

RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg

RP OSCE: Représentation permanente auprès de l'OSCE à Vienne, avec co-accréditation en

Slovaquie
Hongrie

3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office

New York

San Francisco

Shanghai

1 Bureau de la coopération

Kosovo

Pour mémoire: 6 accréditations non résidentes à partir de la capitale :

*Saint-Siège
Bulgarie
Sénégal (en cours)
Burkina Faso
Emirats arabes unis
Mali*

Résumé chiffré

Missions

37

A relever, également, la création, à Praia au Cap Vert, d'un Centre consulaire commun (CCC). Le Portugal, la Belgique et le Luxembourg ont joint leurs moyens au sein d'une seule unité consulaire. La contribution luxembourgeoise consiste en une mise à disposition financière. Les CCC permettent de réaliser des économies d'échelle considérables et présentent, en outre, l'avantage de bénéficier d'une aide financière de la Commission de l'UE qui, par ce biais, encourage l'intégration des services consulaires des Etats membres de l'Union.

En corollaire à son réseau d'Ambassades, Consulats généraux, Bureaux de la coopération et Représentations permanentes, le Ministre des affaires étrangères a nommé des **Consuls honoraires** à travers le monde entier. Actuellement ce réseau comporte 140 Consuls honoraires.

Consuls honoraires	
Europe	81
Amérique du nord	19
Amérique du sud	13
Asie	14
Afrique (y compris Maghreb/Mashrek)	8
Moyen-Orient et Proche Orient	4
Australie	1
<i>Total</i>	140

En termes de **personnel**, le Ministère compte 241 fonctionnaires, employés et ouvriers, ainsi que 222 employés recrutés localement, auprès des missions à l'étranger.

Les 8 directions et le Secrétariat Général du Ministère des Affaires Etrangères réunissant 241 agents en activité, se répartissent dans les carrières suivantes:

Carrière diplomatique

102 agents de la carrière diplomatique, dont 41 sont basés à Luxembourg et 61 sont en poste à l'étranger

12 agents de la carrière diplomatique bénéficient actuellement de congés sans traitement et de congés spéciaux.

Administration gouvernementale

Le Ministère des affaires étrangères compte 91 agents de l'administration gouvernementale qui comportent les agents de la carrière supérieure qui ne font pas partie du corps diplomatique ainsi que les agents des carrières moyennes et inférieures.

Notons que parmi les 43 rédacteurs du Ministère, 16 sont détachés auprès de missions diplomatiques à l'étranger.

Employés et ouvriers

Le Ministère compte 95 employés et 12 ouvriers.

En raison de plusieurs départs (retraite ou détachements auprès d'organisations internationales), le Ministère a recruté en 2010 cinq nouveaux attachés de légation pour le corps diplomatique. Trois autres agents ont été assermentés dans le corps diplomatique après avoir accompli leur stage. Le Ministère des affaires étrangères n'a pas connu un renforcement de ses effectifs en 2010.

77 agents, dont 61 fonctionnaires issus du corps diplomatique et 16 fonctionnaires issus de la carrière du rédacteur, sont détachés auprès des 37 missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises à l'étranger.

Lors de l'année 2010, 22 agents du corps diplomatique ont assumé des nouvelles fonctions. Un fonctionnaire du corps diplomatique a été nommé au grade d'Ambassadeur en 2010.

A noter que l'administration des 37 missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises à l'étranger par la Direction du Budget inclut la gestion du personnel recruté localement et du parc immobilier appartenant à ou loué par l'Etat à l'étranger. En tout et pour tout, les ambassades, représentations permanentes et consulats luxembourgeois ont employé 222 personnes en 2010 en dehors du personnel diplomatique détaché à partir du Luxembourg. Il s'agit essentiellement de personnel administratif et technique ou ouvrier.

Il a été décidé en 2010 d'ouvrir **deux nouvelles Ambassades luxembourgeoises à Abou Dhabi** dans les Emirats arabes unis, ainsi qu'à **Ankara** en Turquie. L'Ambassade à Abou Dhabi sera doté d'un Ambassadeur non résident ainsi que d'un chargé d'affaires *ad interim* basé de manière permanente à Abou Dhabi. L'Ambassade en Turquie sera doté d'un Ambassadeur résident. Ces deux nouvelles Ambassades devraient être ouvertes en 2011.

La décision a également été prise, en 2010, de fusionner la Représentation permanente auprès de l'OSCE à **Vienne** avec l'Ambassade bilatérale en Autriche, ceci dans le but de réduire les coûts. La **fusion** est prévue en 2011.

Service européen pour l'action extérieure

Conformément au Traité de Lisbonne, l'année 2010 a vu la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), suite à la nomination, par le Conseil européen, en novembre 2009, de Catherine Ashton, comme Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Après l'approbation des actes juridiques, concernant le SEAE, en octobre 2010, Catherine Ashton a procédé à la nomination des chefs de service du SEAE et elle a entamé les procédures de sélection pour les postes diplomatiques à l'étranger ainsi qu'à Bruxelles, afin que le SEAE devienne pleinement opérationnel à partir de décembre 2010. Le personnel du SEAE est issu des départements correspondants de la Commission européenne, du Secrétariat Général du Conseil et des services diplomatiques des Etats-Membres.

Lors de la première sélection de candidats pour les postes de chefs de délégation de l'UE à l'étranger, un diplomate luxembourgeois a été retenu pour assumer le poste d'Ambassadeur de l'UE à Singapour et fait ainsi partie du premier groupe d'une trentaine d'Ambassadeurs de l'UE sélectionnés par Mme Ashton. Ce même groupe comprend un autre Ambassadeur de nationalité luxembourgeoise, la cheffe de mission de l'UE à Haïti, une fonctionnaire de la Commission européenne.

La stratégie du Gouvernement, en ce qui concerne le service européen pour l'action extérieure, est, avant tout, de favoriser son essor, convaincu de la nécessité de disposer d'un tel instrument pour mettre en œuvre une politique extérieure et de sécurité commune qui permettra à l'UE de peser davantage dans le monde. Le Luxembourg s'applique à présenter des candidats correspondant au profil exigé, pour des postes à responsabilité à Bruxelles et à l'étranger, qui représentent un intérêt particulier pour le Grand-Duché. L'image et la réputation de notre pays bénéficieront du travail accompli par des compatriotes à des postes relevant de l'UE, en particulier des postes de direction.

En mars 2010 a eu lieu une **conférence diplomatique** réunissant à Luxembourg tous les Ambassadeurs et Consuls généraux luxembourgeois. Lors de cette conférence, les chefs de poste ont eu l'occasion de discuter des grands axes de la politique étrangère du Luxembourg et d'écouter des interventions du Premier Ministre Jean-Claude Juncker, de la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs, du Ministre de la Défense Jean-Marie Halsdorf, du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration Nicolas Schmit, de la Ministre de la Culture Octavie Modert au sujet de l'action étrangère dans leurs domaines de compétence respectifs. Ainsi il a été question de l'importance pour le Luxembourg du renforcement du rôle de l'Union européenne dans le monde, la tâche des missions diplomatiques dans la promotion économique et financière, ainsi que dans la recherche de nouvelles opportunités pour le Luxembourg, leur action dans le domaine de la promotion du tourisme culturel, leur soutien dans la politique d'immigration qui vise à concilier intérêts économiques et lutte contre l'immigration illégale. Il a également été question de la politique de coopération au développement et de la politique de défense, ainsi que de l'approche « 3D » (Diplomatie, Développement et Défense), dont l'efficacité a été démontrée lors du drame humanitaire en Haïti.

Lors d'un séminaire économique et financier organisée à la Chambre de Commerce dans le cadre de la conférence diplomatique, les chefs de postes diplomatiques et consulaires ont eu l'occasion d'avoir des discussions approfondies avec les Ministres de l'Economie et des Finances, ainsi qu'avec les différents acteurs de promotion économique et financière du Luxembourg. L'évènement « Diplomacy meets Business », organisée à cette occasion a permis de réunir les représentants de plusieurs centaines d'entreprises et sociétés luxembourgeoises actives à l'étranger et les Ambassadeurs et Consuls généraux qui représentent le Luxembourg dans les pays qui les intéressent.

L'un des grands thèmes de la conférence diplomatique a été la candidature du Luxembourg à un siège non-permanent au Conseil de Sécurité des Nations-Unies (2013-2014). Il a été question de la nécessité d'impliquer le corps diplomatique dans son ensemble, ainsi que tous les acteurs gouvernementaux actifs au niveau international.

D'une manière générale, il a été question lors de la conférence diplomatique des nombreux défis auxquels le réseau diplomatique luxembourgeois est confronté,

notamment en conséquence des contraintes budgétaires. La nécessité de définir des priorités tout en augmentant l'efficacité de l'action du Ministère des affaires étrangères a été souligné à maintes égards.

3. Budget

Le budget, voté par la Chambre des Députés pour l'ensemble des parties constituantes du ministère des Affaires étrangères, s'est élevé à 406.099.711 Euros en 2010, dont 59.454.002 Euros sont directement gérés par la Direction du Budget.

Ces moyens financiers se répartissent comme suit :

- Dépenses générales : 4.539.070 Euros ;
- Missions luxembourgeoises à l'étranger : 36.923.436 Euros ;
- Contributions à des organismes internationaux : 11.034.834 Euros ;
- Relations économiques internationales : 2.772.500 Euro ;
- Immigration : 4.184.162 Euros.

Les Directions de la Défense et de la Coopération gèrent leur propre budget sous l'autorité de leurs ministres de tutelle respectifs. Leurs moyens financiers se répartissent comme suit :

- Direction de la Défense : 23.723.126 Euros ;
- Défense nationale : 68.723.286 Euros ;
- Coopération au développement et action humanitaire : 245.199.297 Euros.

En 2010, les recettes consulaires réalisées par le ministère des Affaires se sont élevées à 241.999 Euros, dont environ 95% proviennent de la fourniture de visas. Le reste est constitué par les légalisations de certificats officiels divers, sujets au droit de timbre. 57% des recettes consulaires proviennent de l'ambassade du Luxembourg à Moscou. 10% de l'ambassade du Luxembourg à Londres, tandis que l'ambassade du Luxembourg à Beijing et le Consulat général du Luxembourg à Shanghai entrent en compte pour 14%, respectivement pour 8% de ces recettes.

4. Bâtiments

Les services du **Ministère des Affaires étrangères** occupent actuellement **6 bâtiments** situés dans le centre ville. Le Ministre des affaires étrangères, le Secrétariat général et la Direction politique sont installés dans l'Hôtel St Maximin situé sur la place Clairefontaine à l'adresse 5, rue Notre Dame. La Direction des relations économiques internationales, la Direction du protocole et la Direction de la défense sont abrités dans un immeuble sis rue de l'Ancien Athénée. La Direction du budget occupe un appartement dans la rue du Palais de Justice. La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire occupe l'immeuble St Augustin situé dans la rue de la Congrégation. En ce qui concerne la Direction de l'immigration, elle

occupe un immeuble situé avenue Monterey. Finalement, le Bureau des passeports et visas est installé dans un immeuble situé boulevard Roosevelt.

A l'étranger, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de 34 immeubles ou appartements abritant des missions diplomatiques ou consulaires. Il loue 17 objets immobiliers. Le recours à des locations se fait essentiellement dans des pays où l'acquisition d'une propriété immobilière est interdite par le pays hôte.

L'entretien, la rénovation et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'Etat luxembourgeois à l'étranger, et, dans une moindre mesure, des propriétés louées, relèvent de la compétence mixte de l'Administration des Bâtiments publics et de la Direction du Budget du Ministère des Affaires étrangères. En 2010, des travaux substantiels d'entretien et de rénovation ont eu lieu à Londres (chancellerie), à Copenhague (résidence) et à Paris (chancellerie). Les travaux à Londres furent accompagnés d'une mise aux normes sécuritaires de la section consulaire. Des travaux importants de rénovation ont été entamés à la résidence à Genève et une remise à niveau complète de la chancellerie a été lancée à La Haye. Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont eu lieu dans une bonne douzaine d'ambassades en 2010.

Le futur siège du Ministère des Affaires Etrangères

L'éparpillement progressif de ses services sur 6 bâtiments situés dans centre-ville a conduit à une détérioration sensible des liens de travail entre les différentes directions. Bien qu'avec l'Hôtel St. Maximin le Département dispose d'un immeuble particulièrement représentatif, une gestion fonctionnelle et économique du Ministère, passe par le regroupement de ses services, du moins de la plupart d'entre eux. Le Département a décidé d'explorer la possibilité de se projeter dans l'immeuble du Palais de Justice qui est devenu libre suite au départ du Tribunal d'arrondissement vers la nouvelle Cité Judiciaire.

Le bâtiment offre sur trois étages une surface utile suffisante pour y aménager les surfaces de bureau, de réception, de réunion, d'installations techniques pour y loger deux cabinets ministériels, le Secrétariat Général, la Direction politique, celle des Relations économiques, du Protocole, de la Coopération et finalement celle de la Direction des Affaires juridiques et culturelles. Le caractère représentatif de cet ensemble architectural, permettra à son nouvel occupant de pouvoir remplir de façon adéquate les obligations protocolaires inhérentes à ses fonctions.

A la suite d'une étude de faisabilité, le Fonds de Rénovation de la Vieille Ville avait organisé en 2010 un concours d'architectes, suite auquel un jury a désigné deux architectes-lauréats –un luxembourgeois (kaell architecte) et un espagnol GCV)- afin de concevoir et de diriger la réalisation du futur siège du Ministère des Affaires Etrangères. Le Secrétariat Général a dressé l'inventaire de ses besoins et a formulé toute une série de recommandations, d'observations et de suggestions dans le principal souci d'un aménagement optimal des surfaces à sa future disposition.

5. Les technologies de l'information

Dans le but de promouvoir une image uniforme de la représentation diplomatique et consulaire luxembourgeoise à l'étranger, le Ministère des affaires étrangères a élaboré une structure et une représentation graphique homogènes des sites internet du Ministère ainsi que des missions à l'étranger.

En ce qui concerne le **site internet du Ministère des affaires étrangères**, un effort particulier a été réalisé en 2010 afin de rendre le site plus utile et plus accessible pour le public. Ainsi, la page d'accueil comprend, dorénavant, un lien direct sur les avis de voyages, ainsi qu'une rubrique sur les emplois, stages et concours au Ministère des affaires étrangères et / ou auprès d'organisations internationales à travers le monde. Le site dispose également, depuis 2010, d'un espace visible pour la communication d'informations pertinentes lorsqu'une crise politique internationale ou une catastrophe humanitaire requiert une communication particulière au public par le Ministère.

En 2010, le Ministère a commencé l'élaboration d'un **instrument de recherche** sur son site internet permettant au public de retrouver dans chaque pays du monde la **mission diplomatique et/ou consulaire** qui représente les intérêts luxembourgeois dans ce pays. La mise en place de cet instrument est prévue avant l'été 2011.

En ce qui concerne le **site intranet** du Ministère des affaires étrangères, le Secrétariat général et notamment le service informatique du Ministère l'ont restructuré en 2010 afin de rendre plus accessibles des documents et informations divers à usage des agents du Département et des missions diplomatiques et consulaires. Ces travaux devront aboutir vers la moitié de l'année 2011.

Sous l'égide du Centre des technologies de l'information de l'Etat, le Ministère a lancé, en 2010, une réforme de son programme de **gestion électronique de documents** dans le but d'améliorer l'accès et la recherche de documents internes pour tous les agents du Ministère et des missions diplomatiques et consulaires, ainsi que pour mieux gérer leur traitement dans le but d'une meilleure cohérence interne.

Le nouveau système des **passesports avec empreintes digitales** mis en place en 2009 a nécessité des améliorations informatiques en 2010. L'équipe informatique du Ministère a consacré 40% de ses effectifs à cette tâche substantielle, tout au long de l'année.

En 2010, le service informatique a lancé les premiers tests du nouveau système de **visas Schengen** qui comprendra également la **prise d'empreintes digitales** pour l'émission de visas. Ce nouveau système devrait se concrétiser au courant de l'année 2011.

V. Annexe

Relevé des visites effectuées à Luxembourg en 2010

Annexe

Relevé des visites effectuées à Luxembourg en 2010

Visites d'Etat en 2010

10.06.2010 Visite officielle de SAR le Grand-Duc en Croatie
7 au 9.09.2010 Visite d'Etat de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Portugal

Visites de janvier à décembre 2010

Janvier 2010

07.01.2010 Visite de travail de Madame Elena SALGADO, Deuxième Vice-Présidente du Gouvernement espagnol, Ministre de l'Economie et des Finances
27.01.2010 Visite de travail de Son Excellence Monsieur Herman VAN ROMPUY, Président du Conseil européen

Février 2010

02.02.2010 Visite de travail de Son Excellence Monsieur DJANKOV, Vice PM, Ministre des Finances de Bulgarie
02.02.2010 Visite de travail de Son Excellence Monsieur Enver HOXHAIJ, Ministre de l'Education, des Sciences et des Technologies du Kosovo
04.02.2010 Visite de Son Excellence Monsieur Frank Walter STEINMEIER
14.02.2010 Réunion informelle des Ministres des Finances du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse et du Liechtenstein
19 au 20.02.2010 Besuch von Familie SCHROEDER auf Einladung von Herrn Jean-Claude JUNCKER
24.02.2010 Visite de travail de Son Excellence Monsieur Guéorgui PARVANOV, Président de la République de Bulgarie
25.02.2010 Visite de Son Excellence Monsieur Yves LETERME, Premier Ministre du Royaume de Belgique
26.02.2010 Visite de travail de S.E. Sheikh Dr. Mohammad Sabah AL-SALEM AL-SABAH, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Koweït

Mars 2010

01-04.03.2010 Conférence diplomatique
05.03.2010 Visite de Son Excellence Madame Sujata KOIRALA, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de la République du Népal
05.03.2010 Visite de travail de Son Excellence Monsieur Georges PAPANDREOU, Premier Ministre de la République Hellénique
09.03.2010 Offizieller Besuch Ihrer Exzellenz Frau Angela MERKEL, Bundeskanzlerin der Bundesrepublik Deutschland

18.03.2010	Visite de courtoisie de Monsieur Romesh JAYASINGHE, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères du Sri Lanka
18.03.2010	Visite de courtoisie de Son Excellence Monsieur Mamadou DIARRA, Ministre de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali
23.03.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Egemen BAĞIŞ, Ministre d'Etat et Négociateur en chef avec l'Union européenne de la République de Turquie
23.03.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Vuk JEREMIC, Ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie
31.03.2010	Visite de travail de Monsieur Jose Angel GURRIA, Secrétaire général de l'OCDE
Avril 2010	
04.02.2010	Visite de travail Monsieur Hervé MORIN, Ministre de la Défense de la République française
12.04.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur José Maria NEVES, Premier Ministre de la République du Cap Vert
15.04.2010	Visite de l'Académie diplomatique de Vienne
26.04.2010	Réunion ministérielle informelle sur le Moyen-Orient à Senningen
Mai 2010	
01.05.2010.1	Sa Majesté Beatrix Wilhelmina ARMGARD VAN ORANJE-NASSAU, Reine des Pays-Bas
08.05.2010	65e Anniversaire Victoire des Forces alliées
09.05.2010	60e anniversaire Déclaration Robert Schuman
21.05.2010	Son Excellence Monsieur Oscar ARIAS SANCHEZ, Président de la République du Costa Rica
31.05.2010	Commission de Partenariat LAOS
Juin 2010	
03.06.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Manouchehr MOTTAKI, Ministre des Affaires étrangères de la République Islamique d'Iran
08-09.06.2010	Visite de travail de Monsieur Moussa SAKHO, Ministre de l'Education technique et de la Formation professionnelle du Sénégal
12.06.2010	Visite de travail de SEM Carlos Alberto PIRES TINY, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République démocratique de Sao Tome et Principe
13.06.2010	Accords de Schengen - 25 ans
14.06.2010	Audience privée VP-Ministre et MAE du Koweït
14.06.2010	Visite de travail de SEM Vladimir FILAT, Premier Ministre de la République de Moldavie

15.06.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Mykola AZAROV, Premier Ministre d'Ukraine
16.06.2010	Visite officielle de Son Excellence Madame Dalia GRYBAUSKAITE, Présidente de la République de Lituanie
18.06.2010	Visite de travail de Son Excellence Maître Madické NIANG, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal
24.06.2010	Visite du Secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh RASMUSSEN
30.06.2010	Visite de l'Amiral James STAVIRDIS, SACEUR / OTAN
Juillet 2010	
02.07.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Franck BIANCHERI, Conseiller de gouvernement pour les Relations extérieures et les Affaires économiques et financières internationales de la Principauté de Monaco
08.07.2010	Visite de travail de Monsieur Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire de la République française
27.07.2010	Visite de l'Amiral Giampaolo DI PAOLA, Président du Comité Militaire de l'OTAN
Août 2010	
30.08.2010	Visite de travail de Monsieur Thomas MIROW, Président de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement
Septembre 2010	
10.09.2010	Visite de Monsieur Peter SUNG, Consul honoraire du Grand - Duché de Luxembourg à Singapour
20.09.2010	Visite officielle de Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de la Défense du Royaume de Belgique
28.09.2010	Visite de Monsieur Dejan ZIDAN, Ministre de l'Agriculture de la République de Slovénie
Octobre 2010	
06.- 07.10.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Juan Carlos VARELA, Vice-Président de la République du Panama, Ministre des Affaires Etrangères
07.10.2010	Visite de travail de Monsieur Jakob KELLENBERGER, Président du CICR
15.10.2010	Réunion des Ambassadeurs de l'Union Africaine
19.10.2010	Visite de courtoisie de Monsieur Ted SULISTO, Consul Honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Jakarta
17-19.10.2010	Rencontre des présidents des parlements des petits pays
20.10.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Mark RUTTE, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas
21-22.10.2010	Visite de travail Monsieur NGUYEN Huy Hieu, Ministre de la Défense du Vietnam

24.10.2010	Rencontre des MAE Benelux Visegrad
25.10.2010	Visite de travail de M. Alexandre AVDEEV, Ministre de la Culture russe
29.10.2010	Réunion des Ambassadeurs de la Ligue Arabe
Novembre 2010	
05.11.2010	Visite officielle de S.E. Monsieur Christian WULFF, Président de la République fédérale d'Allemagne
08.11.2010	Commission de Partenariat entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Sénégal
09.11.2010	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Jerzy BUZEK, Président du Parlement européen
10.11.2010	Réunion des Gouvernements sarrois et luxembourgeois
23.11.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Uri ROSENTHAL, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas
25.11.2010	Fondation du Mérite européen
30.11.2010	3 ^{ème} Prix Européen de la Microfinance, Monsieur David Glenn MORRISON
Décembre 2010	
08.12.2010	Visite de travail de Monsieur Filippo GRANDI, Commissaire général de l'UNRWA
09.12.2010	Conseil interparlementaire Consultatif de Benelux
17-18.12.2010	Visite de travail de S.E. Monsieur Ponmek DALALOY, Ministre de la Santé de la République Populaire Lao
21.12.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Milan ROCEN, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro
21.12.2010	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Vuk JEREMIC, Ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie